

Première séance, mardi 21 novembre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Divers	Ouverture		
2013-GC-4	Divers	Communications		
2023-GC-250	Divers	Validation du mandat de député de Dominic Emanuel Tschümperlin, en remplacement de Susanne Aebischer		
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Budget 2024	Entrée en matière générale Renvoi	<i>Rapporteur-e</i> Armand Jaquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Direction des finances (2024)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (2024)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales (2024)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
	Motion d'ordre	Report du deuxième tour de l'élection 2023-GC-261 – Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac	Dépôt Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly Antoinette de Weck
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Direction de la formation et des affaires culturelles (2024)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat (2024)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Pouvoir législatif (2024)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Mireille Hayoz
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2024)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2022-DFIN-83	Budget de l'Etat	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (2024)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Olivier Curty
2023-GC-260	Election judiciaire	Assesseur-e (domaine social et/ou éducatif) auprès de la Justice de paix de la Gruyère	Scrutin uninominal	
2023-GC-261	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	
	Divers	Hommages à Mme Nadine Gobet et à M. Nicolas Kolly, élus au Conseil national		

Divers

Ouverture

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marie Levrat, Christel Berset, Ralph Alexander Schmid, Esther Schwaller-Merkle, Gabriel Kolly, Catherine Esseiva, Fritz Glauser et Pierre Mauron.

M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens, conseillère d'Etat, et M. Romain Collaud, conseiller d'Etat, sont excusés.

Présidente du Grand Conseil. Je vous souhaite la bienvenue en cette première séance de la session de novembre. Permettez-moi d'ouvrir cette séance en apportant des paroles respectueuses et bienveillantes envers des personnes qui nous sont chères. Je désire transmettre, au nom du Parlement, toutes nos sincères condoléances à M. Claude Brodard, collègue député, pour la perte tragique de son frère, à M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen pour le décès de sa belle-maman, à la famille de M. Pierre Boivin, ancien président du Grand Conseil, et je vous prie de vous lever afin d'observer une minute de silence. [...] Je vous remercie.

Je désire également transmettre au nom du Parlement notre soutien indéfectible et nos chaleureuses pensées à M^{me} la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens, qui vient de m'écrire, qui nous écoute et qui nous souhaite une bonne session. Nous lui souhaitons bien évidemment force et courage dans l'épreuve de la maladie. J'encourage toutes les députées et tous les députés à signer une carte de vœux de prompt rétablissement pour M^{me} la Conseillère d'Etat, la carte est à disposition au bureau des huissiers, je vous en remercie.

Divers 2013-GC-4 Communications

Présidente du Grand Conseil. Je tiens à féliciter nos "encore" collègues députés d'un jour, Nicolas Kolly et Nadine Gobet, pour leur élection au Conseil national, je leur souhaite une bonne prise de fonction et je suis certaine que ce seront de bons ambassadeurs pour notre canton de Fribourg à Berne. Ils nous ont fait part de leur démission pour ce soir même et j'aurai l'occasion d'y revenir en fin d'après-midi mais d'ores et déjà toutes mes félicitations. (*Applaudissements*)

Je tiens également à remercier la Landwehr, fanfare officielle de l'Etat et de la Ville de Fribourg, qui nous a permis, à Messieurs les Conseillers d'Etat Olivier Curty et Romain Collaud et à moi-même, de les accompagner au Sénégal, rien que ça. Tout s'est merveilleusement bien passé, de belles découvertes, surtout durant les trois jours de soutien humanitaire, des échanges riches avec la population locale et certaines rencontres avec les politiciens et directeurs d'entreprises, de beaux concerts, de magnifiques souvenirs, une organisation parfaite et un climat, ma fois, un peu chaud.

Les vastes collections patrimoniales de la Bibliothèque cantonale et universitaire viennent à votre rencontre jeudi matin dans la salle des pas perdus, au travers du projet Évokâ. Évokâ est un dispositif interactif issu d'une collaboration entre la BCU et l'EPFL+ECAL Lab. Il vise à explorer la dimension identitaire des collections patrimoniales de la BCU tant du point de vue individuel que collectif, grâce à des technologies de pointe et dans une perspective de cohésion sociale. Les équipes de la BCU et de l'EPFL+ECAL Lab se réjouissent de vous le faire découvrir, donc jeudi 23 durant la pause matinale puis à la fin de la matinée. Un vernissage public aura lieu à 17.30 h ce même jour.

Je vous rappelle aussi qu'à l'issue de la séance du 24 novembre, M^{me} Annamaria Müller, présidente du Conseil d'administration, et M. Marc Devaud, directeur général, vous invitent à une nouvelle séance d'information et d'échange dans la salle du Grand Conseil.

Je vous rappelle aussi l'invitation du FIR, Forum interparlementaire romand, dont le prochain événement se déroule en terres fribourgeoises, dans notre Hôtel cantonal, le 24 novembre, de 14.00 h à 17.30 h.

Et enfin, dernière communication, je vous demande de ne pas oublier d'insérer votre badge dans l'appareil du micro afin que vous puissiez voter et être défrayé, merci beaucoup.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Divers 2023-GC-250

Validation du mandat de député de Dominic Emanuel Tschümperlin, en remplacement de Susanne Aebischer

Présidente du Grand Conseil. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement de la députée a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district du Lac.

Le Bureau a également constaté que M. Dominic Tschümperlin remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil.

Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député.

> La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

> Le député est assermenté selon la formule habituelle.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83 Budget 2024

Rapporteur-e: **Jaquier Armand** (PS/SP, GL)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **09.10.2023** (BGC novembre 2023, p. 4546)
Préavis de la commission: **08.11.2023** (BGC novembre 2023, p. 4614)

Entrée en matière générale

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Au nom de la CFG, je commencerai par quelques remerciements, à savoir en premier lieu au personnel de l'Etat pour son engagement tout au long de l'année, pour tous ses travaux préparatoires, aux membres du Conseil d'Etat pour leur excellente collaboration, pour les réponses aux questions posées et la mise à disposition des informations ainsi qu'aux chefs de services et aux membres de l'administration, à M. le Représentant du gouvernement, à M. le Trésorier d'Etat, au secrétaire général de la DFIN pour leur collaboration et leurs informations. Un merci particulier à M. Reto Schmid, qui a rédigé tous nos pv, et ce n'est pas si simple que ça, des fois les discussions sont assez complexes, à notre président Claude Brodard, à qui je transmets mes sincères condoléances pour la perte de son frère et également à M. Siggen pour la perte d'un de ses proches, et à mes collègues de la CFG pour les débats engagés mais toujours respectueux des personnes.

Si je ne me trompe pas, la CFG a tenu 8 séances pour ce budget, toutes les directions ont été visitées par deux rapporteurs pour préparer un examen de détail. Ces rapporteurs ont fait un rapport à la CFG et le feront aussi en plénum. Le Conseil d'Etat présente un budget légèrement bénéficiaire, qu'il a qualifié d'équilibré. Un excédent de revenu de 924 450 frs, des revenus au compte de résultats pour 4 237 709 070 frs et des charges pour 4 236 784 620 frs, un accroissement des charges et des revenus de 4,6%. Je prendrais quelques revenus et charges significatifs, notamment les revenus de transfert qui ont augmenté de + 3,8% pour un total de 2 126,9 millions, des revenus fiscaux de + 8,1% pour un total de 1 477,8 million, des charges de personnel de +3,8% pour un total de 1 450,3 milliard et des charges de transfert de 5,6% pour un total de 1 895,2 million. Au compte d'investissement, un excédent de dépenses de 247 590 380 frs pour des recettes de 48 657 980 frs avec un total des dépenses de 296 248 360 frs. Un degré d'autofinancement de 36,3%, soit une insuffisance de financement de 133 millions. À relever que les charges du personnel correspondent à 35,6% des charges pour une légère diminution de 0,3% par rapport au budget 2023. Les charges de personnel sont inférieures aux revenus fiscaux d'environ 22 millions. Pour mémoire, en 2023 si je ne me trompe pas, elles étaient supérieures aux revenus fiscaux. Cette augmentation est expliquée, en parlant des charges de personnel, par l'indexation, les paliers supplémentaires et environ 169,25 EPT supplémentaires dont 111,33 dans l'enseignement, 12 dans la Police et 42,5 EPT pérennisant des montants forfaitaires, ça découle d'un instrument parlementaire de nos collègues, qui d'ailleurs sera traité dans un rapport durant cette session.

Lors des débats, il a été relevé par une grande majorité des membres de la CFG que la loi ne laissait peu ou pas de marge à la CFG mais au Grand Conseil pour amender le présent budget. Ceci a fait l'objet de plusieurs débats, de plusieurs discussions, c'est revenu régulièrement dans nos séances et pose problème à la CFG, mais à mon sens, on pense également au Grand Conseil. Bien entendu, ce budget a fait l'objet de visions divergentes, voire opposées. Certains considèrent qu'il fallait baisser le coefficient d'impôt et que le Conseil d'Etat aurait dû faire un effort pour réduire les dépenses. D'autres, au contraire, ont considéré que le coefficient n'était pas suffisamment élevé, que le canton se privait de recettes et ne remplissait pas suffisamment ses obligations envers la population et les plus défavorisés. Dans l'entrée en matière, une demande de renvoi a été déposée. Elle demandait de diminuer les charges, de sorte à pouvoir respecter l'équilibre financier tout en baissant à 93% le coefficient annuel de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques. Au vote, cette demande, de renvoi a été rejetée par 7 voix contre 5 et 0 abstention. Au vote, l'entrée en matière a été acceptée par 12 voix et 0 abstention. Plusieurs amendements ont été déposés, certains pour baisser les revenus, d'autres concernant notamment le financement des lits en EMS ou des questions de... comment pourrait-on appeler cela... de transition bas seuil. Ces amendements ont tous été refusés.

En conclusion, le budget présenté par le Conseil d'Etat a été présenté comme un budget équilibré et ne semble pas satisfaire beaucoup de monde. Pour ma part, nous souhaitons que la population puisse bénéficier des prestations dont la collectivité lui est redevable.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, je vous présente le budget 2024. Il est conforme au principe constitutionnel de l'équilibre et affiche un excédent d'un peu plus de 900 000 frs.

Pour contenir une évolution significative des charges, l'élaboration du budget 2024 a été un exercice particulièrement intense. Le gouvernement a dû fixer des priorités tout en étant conscient qu'il ne peut pas satisfaire tout le monde, y compris pour l'attribution des nouveaux postes de travail. Ainsi, la progression des charges a notamment pu être compensée grâce aux

recettes fiscales. Par ailleurs, la politique financière attentive des dernières années permet au Conseil d'Etat de maintenir un programme d'investissements soutenu et cela malgré l'absence probable de versement de dividende de la Banque nationale suisse.

L'augmentation des charges et des revenus est supérieure à celle des années précédentes avec + 4,6%.

Avec un peu plus de 110 millions de francs, les prévisions de rentrées fiscales sont en forte progression. Par rapport au budget 2023, cette hausse se justifie par la prudence des estimations précédentes, rendues nécessaires par la pandémie et ses effets.

Parmi les principales ressources, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et celui sur le revenu des personnes physiques progressent respectivement de 35 et 49 millions de francs par rapport au budget 2023. Quant à l'impôt sur la fortune des personnes physiques, il enregistre une hausse de 8 millions de francs.

Bei den Bundesbeiträgen ist ein deutlicher Anstieg zu verzeichnen, insbesondere in den Bereichen Asyl, Gesundheit, Soziales und öffentlicher Verkehr. Dieser Anstieg ist jedoch in Beziehung zu den Kosten in diesen Bereichen zu setzen, die ebenfalls stark gestiegen sind.

Pour la péréquation financière fédérale, le budget 2024 enregistre une hausse de près de 28 millions de francs. Toutefois, son évolution future suscite les inquiétudes du Conseil d'Etat. En effet, une chute brutale et prévisible des paiements péréquatifs se situe à l'horizon de l'exercice 2030-31. Pour anticiper les difficultés annoncées et après discussion avec la Commission des finances et de gestion, le gouvernement a décidé de constituer progressivement une provision. Le montant qui lui a été alloué pour 2024 se monte à 15 millions de francs.

Im Voranschlagsentwurf 2024 wird vermehrt auf Fonds und Rückstellungen zurückgegriffen. Geplant ist eine Entnahme im Umfang von 194 Millionen Franken, wovon 50 Millionen aus der SNB-Rückstellung. Mit über 33 Millionen Franken wird der Infrastrukturfonds so stark beansprucht wie noch nie. Neben Sportanlagen, Strassen und Gebäudesanierungen werden damit auch der öffentliche Verkehr, die Agglomerationen und der Langsamverkehr finanziert.

Les charges de personnel augmentent fortement. Sur les quelque 169 EPT d'augmentation, près de 2/3 des nouveaux postes concernent le secteur de l'enseignement et pour l'essentiel primaire et secondaire, afin de répondre à l'importante croissance démographique du canton. A noter que l'inflation va à nouveau impacter la masse salariale, cela à hauteur de presque 22 millions de francs.

En ce qui concerne les aides pour réduire la charge que représentent les cotisations dans l'assurance maladie, le budget 2024 contient un montant additionnel d'un total de 22,3 millions de francs. Cette somme permet à la fois d'absorber la hausse des primes des bénéficiaires actuels et, comme demandé par le Grand Conseil, d'en élargir le cercle.

Ich möchte auch auf die Bestrebungen zur weiteren Umsetzung der Digitalisierungsstrategie «Verwaltung 4.0» hinweisen. Im Voranschlagsentwurf 2024 sind dafür 65 Millionen Franken vorgesehen (+ 8 Millionen Franken).

J'en viens aux investissements: leur haut niveau, à près de 300 millions de francs bruts, traduit les ambitions du Conseil d'Etat. Il s'agit notamment de poursuivre la mise à niveau et le développement des infrastructures, avec plusieurs projets d'envergure, comme les travaux pour l'Agroscope à Posieux, la rénovation de la Bibliothèque cantonale et universitaire ou encore le nouveau Musée d'histoire naturelle de Fribourg. Par ailleurs, le catalogue des investissements contient également une première tranche de 20 millions de francs pour le renforcement du capital des TPF, en vue notamment de la décarbonation du parc de véhicules.

Permettez-moi enfin de préciser que l'engagement de l'Etat en faveur du climat et de l'environnement ne se limite pas uniquement au Plan climat, environ 5 millions de francs. Le budget 2024 intègre encore plusieurs millions de francs dédiés à d'autres programmes, comme le Plan phytosanitaire ou des mesures pour le développement durable et la biodiversité, sans parler des politiques sectorielles.

Mesdames et Messieurs, au vu des considérations qui précèdent, je vous invite au nom du Conseil d'Etat à entrer en matière sur le projet de budget 2024.

En ce qui concerne, comme l'a relevé M. le Rapporteur général, la demande de renvoi, le Conseil d'Etat ne peut évidemment pas s'y rallier et vous propose d'ores et déjà de la rejeter. Je constate par ailleurs que, dans ce qui ressort des discussions que nous avons eues en commission, il faudrait à la fois que l'Etat augmente les subventions et qu'il baisse les impôts. Cela indique que le budget 2024 se situe à mi-chemin, qu'il est équilibré et qu'il privilégie la voie intermédiaire du consensus. Compte tenu des futures perspectives qui s'annoncent plus difficiles, c'est la voie que je vous invite également à suivre, cela d'autant plus que le budget de l'Etat n'intègre pas d'éventuelles mesures d'économies à l'échelle fédérale, comme déjà pré-annoncé par la Confédération.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen sind: Ich bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission und Co-Motionär der Motion «Reduktion des Kantonalen Steuersatzes für die Einkommenssteuer der natürlichen Personen von bisher 96% um 3% auf neu 93%».

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei erklärt Eintreten auf den Staats-Voranschlag 2024. Wir beantragen jedoch gleichzeitig eine Rückweisung des Staats-Voranschlags 2024 an den Staatsrat mit dem Auftrag an den Staatsrat, den vorliegenden Staats-Voranschlag 2024 wie folgt zu überarbeiten:

1. Reduktion des Steuersatzes ab 1.1.2024 für die Einkommenssteuer der natürlichen Personen von 96% auf 94%, was rund CHF 17 Millionen Franken weniger Einnahmen auslösen würde.
2. Erhöhung der Entnahme aus dem bestehenden Rückstellungskonto für die Covid-Rückstellungen für 2024 und später von CHF 17 Millionen Franken im Jahr 2024.
3. Präsentation des mit den beiden vorerwähnten Punkten abgeänderten Staatsvoranschlags 2024 an einer der nächsten Grossrats-Sessionen.

Die Begründung unseres Rückweisungsantrags basiert auf nachfolgenden Gegebenheiten:

Die Erhöhung der Gesamtausgaben mit rund 4,6% im Voranschlag 2024 ist aus unserer Sicht zu hoch und kann im Kontext anderer Indices nicht gerechtfertigt werden. Diese Kostensteigerung liegt deutlich über der nationalen Jahreststeuerung und ist rund 4-mal höher als das wirtschaftliche Wachstum im Kanton Freiburg und in der Schweiz.

Wir vertreten die Meinung, dass die arbeitende Bevölkerung des Kantons Freiburg einen Anteil der im Voranschlag 2024 für diesen Mehraufwand vorgesehenen Steuereinnahmen zurückerhalten soll und demgegenüber eine andere Position um die gleiche Summe gesenkt werden muss.

Es wäre in diesen für die Bevölkerung schwierigen Zeiten nur schwer verständlich, warum der Staatsrat und der Grosse Rat die vollumfängliche Kostensteigerung von 4,6% nicht um 0,4% (rund CHF 17 Millionen Franken) zugunsten einer Steuerreduktion für unsere arbeitende und steuerzahlende Bevölkerung reduzieren will.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei lehnt den vorliegenden Voranschlag auch auf diesem Weg ab, weil der Staatsrat die Beantwortung der Motion Peiry/Riedo vom 23. Mai 2023 erst kurz nach der Schlussabstimmung der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission Anfang Oktober 2023 beantwortete und dadurch eine Debatte um die Senkung des Steuerfusses der Einkommenssteuer für natürliche Personen im Grossen Rat VOR der Erarbeitung der 2. Lesung des Voranschlags 2024 leider nicht ermöglichte.

Der Staatsrat meldet in seiner Botschaft, dass die nun vorliegende Erfolgsrechnung im Staats-Voranschlag 2024 mit einem Ertragsüberschuss von 0,9 Millionen Franken zuerst 267,5 Millionen Franken beinhaltete (minus). Zum Zeitpunkt der Erarbeitung der 2. Lesung war der Eingang der Motion Peiry/Riedo dem Staatsrat bereits bekannt. Die geforderte Steuerermässigung in der eingereichten Motion wurde jedoch in der 2. Lesung nicht berücksichtigt.

Im Zuge der Behandlung des Voranschlags 2024 in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat Grossrat Stéphane Peiry mit einem Änderungsantrag eine 2%-ige (statt wie bisher 3%-ige) Reduktion des Steuerfusses und die bereits erwähnte Kompensation eingegeben. Dieser Änderungsantrag wurde in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission knapp verworfen, wir haben es vom Berichterstatter gehört.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis employé au GYB. Le groupe socialiste a examiné avec attention le projet financier pour l'année 2024. Ce dernier est équilibré avec même un excédent de revenus de 900'000 frs. Mais on ne peut pas parler d'une grande prise de risque dans un contexte où la fortune du canton dépasse les 800 millions de francs. La construction du nouvel Hôpital, par exemple, même s'il y a eu une annonce, se fait toujours attendre.

Aucune aide prévue pour la population en difficulté afin de faire face à l'explosion des prix de l'électricité, explosion se rajoutant à la hausse des loyers....

Faudra-t-il que la population fribourgeoise, tel Ali Baba, se rende elle-même dans la caverne du coffre-fort de l'Etat en clamant, et permettez-moi l'expression de circonstance, Monsieur le Conseiller, « Siggen, ouvre-toi ! » afin de corriger les décisions du Conseil d'Etat et de répondre aux véritables besoins sociaux de la population?

Pour les attributions liées au personnel, le PS n'est pas satisfait. Ce qui est prévu par le canton est tout sauf suffisant. Il y a certes l'octroi des paliers, mais l'indexation de 1,6% est jugée beaucoup trop faible au regard de l'inflation et de la hausse des coûts des primes maladie, de la hausse des loyers, des frais d'électricité et des biens de consommation. Les salaires de la fonction publique méritent une augmentation conséquente pour faire face aux coûts de la vie. La hausse doit aussi être proportionnelle et plus élevée pour les bas salaires.

Le PS partage l'avis des syndicats, de la Fédération des associations du personnel du service public du canton de Fribourg (FEDE), du Syndicat des services publics (SSP) et de la Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises (FOPIS) que la revalorisation salariale pour 2024 doit être de 5% contre le 1,6% inscrit au budget. Cependant, il n'y aura pas directement d'amendement, mais la demande au Conseil d'Etat d'agir en conséquence et correctement avec son personnel et qu'il le gratifie d'une revalorisation de 5% dès le 1^{er} janvier prochain.

Pour rappel, le montant prévu afin d'augmenter les salaires en 2023 n'a pas été suffisant pour répondre à la perte du pouvoir d'achat des employés de l'Etat. Le Conseil d'Etat doit toujours jouer un rôle exemplaire concernant les salaires.

Au sujet du nombre de postes au SEJ, ces derniers sont largement insuffisants et il en faut davantage pour répondre aux défis présents. Un amendement dans ce sens sera déposé tout à l'heure par M^{me} la Députée Chantal Pythoud.

Dans sa présentation du budget 2024, le Conseil d'Etat parle de mesures particulières en faveur du climat et de l'environnement. Ce sont vraiment des mesurètes particulières pour sauver le canton. Le montant mentionné à ce sujet fait état d'un total de 10,3 millions de francs, soit 4,8 pour le Plan climat, 1,4 pour le Plan phytosanitaire, 2 pour le programme de développement durable et 2,1 pour la Stratégie biodiversité. En comparant ces 10,3 millions aux 4,2 milliards de charges du budget total, ce sont des pichenettes qui sont proposées pour sauver le canton de Fribourg. Ces montants doivent être augmentés.

Au sujet des subventions, afin de réduire les cotisations d'assurance maladie, le PS prend note de l'augmentation du budget mais estime qu'il est nécessaire de procéder à des remboursements automatiques aux assurés en difficulté. Une motion sera prochainement déposée dans ce sens afin d'y remédier.

Pour conclure, le PS combattrait toute velléité de baisse d'impôts signifiant des baisses de prestations, ce qui est tout à fait inacceptable dans le contexte social difficile que nous vivons aujourd'hui. Et il est surprenant que ce soit l'UDC qui vienne avec un renvoi, puisque, pour rappel, elle a tout de même un conseiller d'Etat au gouvernement, qui s'est fait élire dans le cadre d'une grande majorité bourgeoise avec 4 autres conseillers d'Etat. Vous êtes en train de désavouer votre propre majorité, Messieurs les Députés de l'UDC. Si tel était le cas, il n'aurait pas fallu les élire mais on pourra sûrement en reparler en 2026.

Le PS regrette le manque d'ambition du budget en réponse aux préoccupations salariales et sociales d'aujourd'hui selon les remarques évoquées, le PS reviendra à la charge afin de répondre à ces préoccupations de la population fribourgeoise. Concernant les amendements, Madame la Présidente, il y en aura trois, dont un premier concernant l'augmentation des postes au SEJ, un deuxième en faveur du consensus parental et un troisième au sujet des lits EMS. Le PS, pour conclure, entre en matière.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je parle au nom du groupe Le Centre. Le 16 novembre dernier, le rédacteur en chef de La Liberté, François Mauron, écrivait "Fribourg, queue de classement des grands argentiers suisses". Dans l'encart, c'était marqué: "Il faut savoir faire fructifier le bonnet d'âne." Le rédacteur en chef, en fait, se basait sur une étude de l'IDHEAP, qu'on voit chaque année et qui est reprise dans PME magazine. Or, dans cette étude, il y a deux notes avec un '1' pour Fribourg. Quelles sont ces deux notes? Une fois c'est le degré d'autofinancement à moins d'un pourcent pour Fribourg et la deuxième fois c'est une augmentation importante des dépenses par habitant de + 7,5%. C'est dû à quoi? C'est dû au fait qu'en 2022 le canton de Fribourg a assaini sa caisse de pension à raison de 330 millions. Or, l'argent pour l'assainir ne vient pas directement de la Caisse mais des provisions qui avaient été faites à ce sujet. Je trouve tout de même incroyable que l'IDHEAP mette une telle mauvaise note à notre canton, qui passe des premiers rangs à l'avant-dernier rang, sans aller un peu plus à fond dans le sujet en mettant en évidence, ça aurait été le moindre du fair-play, il s'agit d'un assainissement qui n'a rien coûté directement à la Caisse mais indirectement par les provisions de l'Etat de Fribourg. Alors le fair-play, ça aurait aussi été peut-être dans l'encart de La Liberté de marquer que grâce à ça on a assaini la Caisse de pension du personnel de l'Etat et c'est une très, très bonne chose. Si on va dans des discours un peu plus sérieux, si on prend Avenir Suisse, il y avait un article dans La Liberté du 17 novembre, la semaine dernière, alors Avenir Suisse dit: "Sur les dix dernières années, Fribourg est celui qui a la plus grande justesse au niveau de la fixation d'un budget" et c'est ça qui compte, cette plus grande justesse. C'est vrai qu'on a tendance à dire que les grands argentiers vont plutôt minimiser les recettes et augmenter un peu les dépenses, c'est inhérent à tout argentier de toute évidence, qu'on soit au niveau cantonal ou fédéral, c'est clair. Ce que dit aussi Avenir Suisse, c'est peut-être pour les motionnaires, c'est que "ce n'est pas le bon moment de faire des baisses d'impôts" et notre groupe partage cet avis. Nous n'allons pas entrer en matière tout à l'heure pour la réduction du coefficient, ni pour la motion sur la baisse d'impôt. Donc voilà, c'est Avenir Suisse qui le dit, on est dans du plus sérieux.

Concernant notre budget, l'exercice est difficile, c'est clair, tant les charges que les revenus ont augmenté de 4,6%, un exercice délicat pour notre gouvernement. On peut être satisfait de voir l'augmentation des recettes des personnes morales, on l'avait prédit, "baissons la fiscalité des personnes morales" en 2017, c'était une bonne chose que nous avons faite, aujourd'hui elle commence déjà à porter ses fruits. Il y a la BNS, on ne prévoit rien pour 2024, heureusement qu'on a ces provisions et ce pot qui nous permet d'avoir recours à ces provisions, c'est bien pour ça qu'on arrive à un budget équilibré, c'est grâce à ce recours

aux provisions. On parle toujours de l'augmentation du nombre d'habitants, mais c'est aussi des contribuables, on le voit dans les dernières statistiques, on a +2%, +3% de contribuables dans ce canton. Les charges sont en hausse, M. Jaquier l'a dit. Ce qui est un peu dommageable actuellement, c'est qu'avec l'impôt direct, une hausse de l'impôt direct, on n'arrive plus à couvrir nos frais de personnel. Cela a toujours été une volonté de notre Parlement d'arriver à couvrir les choses, aujourd'hui ce n'est pas possible, 170 EPT de plus, en l'état 2/3 pour l'enseignement, tout à fait logique, c'est en proportion de notre démographie.

Notre groupe parlementaire salue lui aussi l'augmentation des investissements qui sont prévus à raison de 296 millions, nous devons investir, nous devons investir dans de bons bâtiments, dans une bonne isolation de ces bâtiments. J'attends toujours le postulat que j'ai signé avec le collègue Wicht concernant les moyens financiers qui sont votés et qui sont dépensés, le fameux delta, ce postulat date du 9 juillet 2021, merci de nous donner réponse, ça va éclairer aussi notre façon de voir les budgets.

À terme, il faudra être prudent, je crois que le Conseil d'Etat le dit très clairement, il y a quand même des nuages pour notre canton, même si l'économie va bien, on a un taux de chômage très faible, tant mieux, on a des bonnes entrées fiscales. La péréquation financière à partir de 2030 va baisser de 100 millions, il faut déjà se préparer à ça, cela a été dit par M. Siggen. Donc il y a des incertitudes, il y a aussi des incertitudes financières, il y a la guerre, il y a la crise énergétique c'est évident, la BNS, cette péréquation dont je vous parle.

Nous, on est très heureux des bons résultats globaux, on le voit année après année, tant mieux si ça continue comme ça, l'art de faire un bon budget c'est d'avoir le moins de delta possible entre le budget et les comptes. Pour nous il est clair que notre groupe va refuser la baisse fiscale. Concernant les amendements qui nous ont été présentés ce matin, on va tous les refuser, le groupe Le Centre, sauf l'amendement lié au consensus parental. Voilà, Le Centre, à son unanimité, va entrer en matière sous réserve de ces points que j'ai évoqués.

Ingold François (VEA/GB, FV). Je suis membre de la CFG et je parle au nom du groupe VERT·E·S et alli·e·s. Le groupe VERT·E·S et alli·e·s s'est rencontré pour discuter du budget '24. Les membres prendront la parole lors du traitement des différentes directions afin d'alimenter le débat, mais c'est à moi que revient ici l'insigne honneur de vous faire quelques commentaires sur l'entrée en matière.

Tout d'abord, je suis heureux d'observer que les salaires seront indexés, bien que légèrement, et les paliers garantis. Au vu des résultats systématiques des comptes, cela est donc tout à fait justifié de soutenir les 18'000 collaboratrices et collaborateurs qui contribuent au développement d'un service public de qualité. J'ai fait un copier-coller depuis le site de l'Etat pour cette dernière phrase. Par rapport à ça également, le groupe VERT·E·S et alli·e·s déposera un amendement lorsque nous traiterons de la DSAS pour l'indexation des subventions, pour les institutions à caractère social.

Le recours systématique aux fonds et provisions permettront également d'atténuer les nombreux chocs budgétaires que nous subissons aujourd'hui déjà. Nous puiserons en 2024 pour près de 200 millions dans les fonds.

J'en profite ici pour dire que j'ai lu également, comme mon collègue Dafflon, l'analyse d'Avenir Suisse sur les budgets cantonaux, analyse qui ne tarit pas d'éloges pour les prévisions budgétaires. Je dois dire que si, comme eux, je ne prends pas en compte une deuxième ventilation dans les provisions lors du bouclage comptable, j'arrive à la même conclusion. Maintenant, quant à savoir si cette méthodologie est pertinente et que cela reflète la réalité, je préfère peut-être ne pas prendre position ici.

Pour finir, l'Etat se lance dans une opération d'investissement jamais vue dans toute l'histoire du canton de Fribourg. Néanmoins, ne nous réjouissons pas trop. Je me permets de citer ici le philosophe Christian Constantin : « L'avenir nous dira ce que le futur nous réserve ». Rendez-vous aux comptes 2024.

Permettez-moi de citer un autre philosophe, Nicolas de Chamfort, écrivain de l'époque de la Révolution française, un Jacobin donc autant dire un type bien: "Le rôle de l'homme prévoyant est assez triste: il afflige ses amis en leur annonçant les malheurs auxquels les expose leur imprudence." Permettez-moi donc ici de vous affliger et de vous exposer vos imprudences, répétées, méthodiques et pour certains, malheureusement parfois un petit peu populistes.

La BNS avait fait un déficit record l'année passée, de 132 milliards. Cette année, après des pronostics optimistes en début d'année, elle a enregistré un bénéfice au mois de septembre de 1,7 milliard. Autant dire insuffisant pour constituer des provisions ou une redistribution. 2024 sera une année fébrile : élections aux USA, crise au Proche-Orient, 3^e année de guerre en Ukraine, durcissement des relations entre les alignés et non-alignés. A moins d'un rebond bienvenu, nous n'aurons pas avant longtemps des sous de la BNS, qu'on se le dise.

Deuxièmement, insatisfait de l'attitude précautionneuse du gouvernement, la majorité du Parlement prend des décisions par motions et par mandats. Ce déphasage politique, entre le Parlement et le gouvernement, a un coût, celui de l'écart financier entre la rigueur budgétaire et la frustration démocratique : plus les uns sont rigoureux, plus les autres sont frustrés. Donnons-nous donc les moyens de nos frustrations.

Ce projet de budget persiste et signe à vouloir inscrire les baisses d'impôts dans la durée. A qui profite le crime ? Cette manière de procéder est un cadeau disproportionné au 0,1% des contribuables qui ont un revenu imposable de plus de 500 000 frs, mais c'est financièrement imperceptible pour le 88,5% de la population qui ont un revenu inférieur à 100 000 frs. Mes collègues de droite parlent de pouvoir d'achat, mais ils ne disent jamais de qui ils parlent, du 0,1% ou du 88,5%.

Et maintenant, si on additionne une attitude précautionneuse, un parlement et un gouvernement de majorité bourgeoise et une volonté absconse de baisser les impôts, nous avons un gouvernement qui patine sur certains dossiers ou ne peut respecter certains de ses engagements :

- > Un service de l'enfance et de la jeunesse sous-doté, en rupture totale avec les besoins du terrain. Dans le budget '24, ils n'auront presque rien.
- > Bellechasse, en revanche, verra sa dotation augmentée de 3,5 millions.
- > Les places d'assistants sociaux en milieu scolaire sont divisées par deux, malgré les promesses.
- > Dans le budget '24 néanmoins, la police reçoit, elle, 12 EPT supplémentaires.
- > Les directions d'écoles primaires devaient en 2024, selon la décision du Grand Conseil, se voir augmenter de 10 EPT. Sauf erreur, il y a bien une augmentation, mais de 0,3 EPT.
- > Le consensus parental a disparu du budget.
- > Pas si grave, puisque dans ce budget, 2 EPT supplémentaires sont prévus pour la récupération de l'assistance judiciaire.

S'il est d'usage sous nos latitudes démocratiques de prétendre que gouverner, c'est prévoir, les prévisions, vous les avez faites. Les chiffres, vous les connaissez. Les risques, vous les avez identifiés. Alors maintenant, gouvernez et prenez les décisions qui ne nous précipiteront pas dans un plan d'austérité qui sera le fruit uniquement, non pas de la minorité alarmiste du Parlement, mais bien le fruit de sa majorité.

C'est donc en regrettant ces perspectives sombres que le groupe VERT·E·S et allié·e·s entrera en matière et engage le gouvernement à prendre en compte ces quelques remarques.

Chardonnens Christophe (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL, qui a examiné avec la plus grande attention le budget 2024.

L'élaboration d'un budget constitue toujours un exercice périlleux et le budget qui nous est présenté n'échappe pas à la règle. Entre ceux qui voudraient plus et ceux qui voudraient moins, il faut faire des choix et parfois savoir raison garder. Si l'équilibre est préservé avec une progression identique des charges et des revenus de 4.6 % et un excédent de revenus de 900 000 frs au compte de résultats, celui-ci reste précaire.

S'agissant des revenus du compte de résultats, le produit de la fiscalité augmente de 8,1%, ce qui est réjouissant. Le compte de résultats prévoit un recours important aux fonds et provisions, environ 195 millions de francs. Ainsi, le fonds d'infrastructures n'aura jamais été autant sollicité qu'en 2024. La vigilance est ainsi de mise. Les revenus de transferts proviennent essentiellement de la Confédération avec notamment une nouvelle progression significative, probablement la dernière des revenus issus de la péréquation financière fédérale. Cela étant, si entre 2015 et 2024, tant l'apport net des paiements compensatoires que les revenus fiscaux font un bond de l'ordre de 200 millions, une chute abrupte des revenus de la péréquation fédérale, d'environ 100 millions, s'annonce entre les exercices 2030 et 2031.

S'agissant des charges du compte de résultats, on note une évolution significative des charges de consommation, marquée par le déploiement de plusieurs plans ou stratégies – plan climatique, stratégie biodiversité, stratégie de développement durable – ou encore par l'accroissement de l'enveloppe consacrée à la digitalisation.

Les charges de personnel dépassent le milliard et demi pour la première fois, avec la création de quelque 170 postes supplémentaires. C'est dans le secteur de l'enseignement que le nombre de nouveaux postes est le plus important: 111. Ces nouveaux postes sont destinés à répondre aux besoins supplémentaires de l'école publique et au développement des hautes écoles. L'indexation des salaires a, elle aussi, des conséquences non négligeables sur le budget. Enfin, comme cela a déjà été relevé, il convient de souligner que le produit de l'impôt ne couvre toujours pas entièrement les charges de personnel.

Les charges de transferts et subventions sont en forte hausse avec un montant additionnel de 101,5 millions de francs. Cette progression est particulièrement importante notamment dans les domaines de la santé, du social, de l'asile et des transports publics.

L'examen du compte des investissements laisse apparaître un degré d'autofinancement de 46%, ce qui est faible, quand bien même on peut se réjouir du volume important des investissements. Il est en effet essentiel de poursuivre le développement

de nos infrastructures, notamment en matière de digitalisation, de formation ou encore de transports publics. On peut ainsi relever que le projet de budget anticipe un résultat positif de la votation populaire concernant la recapitalisation de l'entreprise TPF Holding SA. Les investissements de l'Etat représentent autant de soutiens à l'économie cantonale et l'on ne peut que s'en réjouir.

Il convient enfin de relever les nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'évolution des finances de l'Etat parmi lesquelles la situation géopolitique, les difficultés d'approvisionnement énergétique, la croissance démographique ou encore les incertitudes quant à la redistribution des bénéfices de la Banque nationale. Par ailleurs, ce budget ne tient pas compte des mesures d'économies envisagées par la Confédération.

Enfin, plusieurs votations populaires cantonales se profilent: éducation numérique, recapitalisation des TPF, assainissement et nouveau site du HFR, lesquelles ne manqueront pas de peser sur les finances cantonales.

Fort de ces considérations, le groupe PLR-PVL va entrer en matière sur le budget 2024 et s'opposera à son renvoi.

Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je m'exprime à titre personnel. Je vais vous parler de ma mauvaise impression de saucissonnage du dossier HFR et de tous les amendements déposés, qui me laissent quelque peu perplexe. Par le programme gouvernemental 22-26, dans l'axe stratégique cohésion sociale, il y a une priorité, soutenir le développement des infrastructures sanitaires. Je cite en particulier pour le HFR: "Le but est d'améliorer sa situation financière, critique pour même permettre sa viabilité et la concrétisation de sa stratégie." Une première étape importante a bel et bien été franchie, la révision de la loi sur le financement des hôpitaux. Très bien, mais il en faut plus. Hier le gouvernement nous annonce un soutien fort au HFR, un cautionnement à hauteur de 105 millions pour financer les investissements entre 24 et 26 ainsi qu'un prêt de 70 millions pour les études relatives à la construction d'un nouvel hôpital. Bravo ! Il y a de l'espoir.

Cependant, on apprend encore qu'un autre décret sera présenté à la population en 2026 pour assainir le HFR. Je comprends cela dans le sens que l'Etat va tirer un trait sur sa créance en faveur du HFR, respectivement sur la dette que doit le HFR au canton. On parle de combien à ce jour, Mesdames, Messieurs ? Probablement d'un peu plus de 200 millions, puisqu'au 31 décembre 2022 cette dette représentait quasiment 180 millions. Donc, en 2026, avec un déficit chronique d'environ 30 millions par année, on parlera de tirer un trait sur 250 millions et je ne vous parle pas du coût de construction du nouvel hôpital à ce stade. En d'autres termes, le HFR va représenter à terme un engagement financier cumulé pour notre canton d'un milliard de francs. Il faut le dire clairement.

Dans le message qui accompagne notre budget, pas d'information pertinente sur ce que je viens de dire si ce n'est une augmentation de 14% des prestations du HFR hors coûts Covid, soit un passage de 176 millions à 190 millions. Encore des millions en plus. Toujours dans ce message, à titre de comparaison, il semble qu'on anticipe la diminution future des versements de la Confédération. Le Conseil d'Etat prévoit de constituer une provision alimentée chaque année pour pallier un manque à gagner d'environ 100 millions, on l'a dit. Mais qu'est-ce qui est prévu pour amortir cette dette abyssale de 200 millions à ce jour pour le HFR ? Rien, Mesdames, Messieurs, à ce stade. Pire encore à mon sens, et c'est véritablement le sens de mon intervention, le gouvernement prévoit une recette d'un million de francs dans le budget 2024, c'est le poste 44.50.003 Administration des finances. Ce million, c'est quoi Mesdames, Messieurs ? C'est les intérêts sur la dette du HFR. Si l'on sait que l'on ne verra jamais la couleur de ces fameux intérêts, puisqu'on va tirer un trait sur la dette colossale que je viens de vous dire en 2026, ne manque-t-on pas d'une certaine anticipation financière ou ne manque-t-on pas simplement de transparence ? Je vous pose cette question.

J'ai bien conscience que ma proposition est radicale. J'ai bien réfléchi, est-ce que je dois m'arrêter là avec mon coup de gueule ? Mais quand je vois le nombre d'amendements qui sont déposés pour compenser à des postes dont a besoin... on a besoin du SITel, on a besoin de notre digitalisation. Mesdames, Messieurs, on est en retard, on est vraiment en retard, c'est le troisième budget où on fait des compensations et ce n'est pas rien, c'est de nouveau 800 000 frs. Mesdames, Messieurs, après avoir bien réfléchi, et c'est une démarche personnelle, je vous propose le renvoi de ce budget.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Permettez-moi quelques considérations, mais même s'il y a une demande de renvoi, j'ai noté qu'il y avait quand même un soutien à l'entrée en matière et je remercie pour ce soutien. Concernant la demande de renvoi, si j'ai bien pris note de ce qui est proposé, le Conseil d'Etat bien sûr s'y oppose, il s'agirait de diminuer le coefficient de 96 à 94 et en même temps de prendre la compensation dans la réserve Covid, si j'ai bien résumé ce qui a été présenté à l'écran, document que je n'ai pas, à moins que ce soit exactement le même que celui qui a été traité en CFG, mais je n'en suis pas sûr.

Ce que j'aimerais dire, c'est que ce qui se passe avec un renvoi de ce type, c'est qu'on nous demande de prendre, en diminuant les recettes, dans la provision pour financer les dépenses courantes de l'Etat. Le Conseil d'Etat, il y a une dizaine d'années s'était essayé à cela, on s'était fait reprendre, certainement à juste titre, par la Commission de finances et de gestion en ce sens qu'on ne finance pas les dépenses courantes en tapant, je dirais ainsi, simplement dans les provisions. Donc c'est l'inverse du signal qui nous avait été donné à l'époque. Deuxième remarque, quand on prend la provision Covid, il y a 40 millions,

ce n'est pas une provision qui sert à rien, elle a déjà et elle va encore énormément servir, même si le Covid, heureusement est derrière nous. Cette année seulement on a, de mémoire, une quinzaine de millions qui seront pris sur cette réserve. En plus il y a toute une série de points qui sont encore en suspens. Il y a dans le cadre des cas de rigueur une série de démarches auprès du Tribunal maintenant qui laissent en suspens un certain nombre de montants. Dans le domaine de la santé, il y a toujours le financement de lits de soins intensifs qui sont payés par le biais de cette réserve Covid en attendant peut-être le jour où ça sera intégré, disons, au régime normal. Dans le domaine des transports, il y a également des discussions qui sont en cours et qui ne sont pas terminées, également en lien avec le plan Jeunesse. Il y a également par exemple 6 millions qui sont versés pour les EMS, etc... C'est donc une provision qui a son sens et sur laquelle on doit compter encore évidemment pour l'année prochaine. S'il devait rester quelque chose, on a évidemment la possibilité, et c'est ce qui est un peu pensé, de verser le solde du côté du HFR. Le dernier intervenant a relevé la nécessité en la matière.

Je rappelle aussi qu'on a fait des baisses d'impôts ces dernières années, il y en a pour 160 millions de francs, évidemment de manière ciblée, le Grand Conseil est à l'initiative aussi de cela, et puis enfin si on prend simplement l'excellente recette de l'année passée à quelque 190 millions, il y a évidemment eu +100 millions de la BNS, où on avait budgeté 50 et qu'on en a reçu 150, donc ça fait +100, plus un 40-50 de la péréquation qu'on n'avait pas non plus budgeté. Donc au niveau de la fiscalité cantonale, on n'était pas à ce niveau-là mais bien en dessous, entre les 40-50 et sous cet angle-là, évidemment que les propositions qui avaient été faites par le Conseil d'Etat se retrouvent dans une autre catégorie que celles qui peuvent être évoquées ici en disant "il y a une excellente année, c'est le moment de faire des baisses d'impôts". Je crois qu'on a un changement de paradigme, c'est l'alimentation de notre budget par le biais de la BNS ou de la péréquation qui sera bientôt derrière nous, en tout cas pour quelques années, et ça nous demande un changement de stratégie, donc je ne peux que vous recommander de ne pas accepter le renvoi qui est proposé du budget 2024.

Une intervention a également été faite sur l'indexation, actuellement elle est à 1,6 dans le budget mais comme vous le savez, la loi sur le personnel demande au Conseil d'Etat de fixer l'indexation en fonction de l'indice de novembre. Donc nous avons au début décembre un exercice en la matière, faire le point où nous en sommes, en octobre on était à 1,7, ça se stabilise et ensuite il faudra prendre la mesure. Le Conseil d'Etat n'a pas que le critère de l'indexation dans la loi sur le personnel, il y a d'autres critères à également observer et à analyser. Donc on procédera de cette manière, mais dans le budget il faut bien mettre évidemment un chiffre. Je rappelle que l'année passée, nous avons mis 2,55 et puis on avait encore augmenté après le budget pour tenir compte de la situation de l'inflation et le canton de Fribourg était l'un des cantons aux taux d'inflation les plus élevés. Nous sommes conscients de cela et évidemment que nous adapterons. Mais, il ne faut pas oublier que l'indexation c'est une chose, il y a aussi un automatisme des paliers, on n'en parle pas beaucoup, ça fait 1,1%, donc si j'additionne simplement cela au 1,6, ça fait déjà 2,7 d'augmentation. Cette augmentation des paliers concerne un peu plus de 70% de l'entier des employés de l'Etat de Fribourg, employés qui ne sont pas évidemment à la fin des paliers, qui voient l'automatisme se procéder pour eux.

J'ai noté un certain nombre d'interventions, comme, Madame la Présidente, vous l'avez souhaité, une intervention sur le SEJ, une intervention sur les EMS, une intervention sur le consensus parental, des propositions qui reviendront certainement, selon les directions. Je me permets juste de relever et certainement que ce sera fait par mon collègue également, que du côté du SEJ, le Conseil d'Etat n'a pas fait de promesses, n'a jamais fait de promesses concrètes. On a des propositions concrètes dans le cadre du budget, on l'a fait ces dernières années, les choses sont en mains du Conseil d'Etat mais il n'y a pas de promesses qui n'auraient pas été tenues en la matière, il n'y a pas eu de promesses qui ont été faites.

En termes de développement durable, j'aimerais aussi expliquer qu'il n'y a pas que les montants liés au fonds, mais aussi les politiques sectorielles et dans le budget vous avez un montant, par exemple, de 20 millions de recapitalisation des TPF, qui permettra aux TPF ensuite la décarbonation de tout le parc véhicules, ça fait aussi partie de l'effort. Si vous passez en revue, je regarde mon collègue de droite qui tient tout le domaine des transports, il y a aussi des efforts à regarder et des efforts importants qui sont faits dans ce domaine, qui ne sont pas forcément que liés à un plan, que ce soit celui de la biodiversité, du phytosanitaire ou du plan climat.

Avec peut-être encore une remarque, j'ai pris note du coup de gueule du député Dorthe, qui se traduit pas un soutien à la demande de renvoi. Je ne vais pas faire ici la stratégie du HFR. Nous avons eu l'occasion en tant que Conseil d'Etat de le présenter hier. J'aimerais précisément dire que le premier paquet, il y en a plusieurs, tout cela est expliqué et ça viendra au Conseil d'Etat, vous aurez l'occasion de refaire votre coup de gueule et cas échéant d'avoir les réponses si vous le souhaitez. Donc sans anticiper cela, le premier paquet c'est évidemment l'investissement, puisqu'il se prend maintenant sur le compte courant en réorganisant la chose avec le cautionnement selon la loi sur le financement des hôpitaux. Ce que vous avez souhaité comme garantie, on le donne et puis le financement des études sous forme de prêt, ce qui est aussi exceptionnellement une possibilité. On est conscients que ça ne suffit pas, bien entendu, ce sont les deux premières mesures, je dirais, qu'on peut prendre. On a également mis dans le plan financier des montants pour tenir compte de la perte cumulée au bilan du HFR, qui ne doit pas dépasser 3% du bilan à la perte cumulée selon la loi sur les finances, sinon il faut le financement des hôpitaux,

sinon il faut intervenir. On a une réserve aussi pour cela. On a toujours dit que c'était une amorce pour réussir et qu'ensuite il faudra agir. On me rappelle régulièrement que nous avons une fortune en nous disant qu'on ne l'utilise pas. Mais cette fortune est complètement affectée, je pense que l'hôpital sera certainement un des bénéficiaires aussi de notre fortune, sans anticiper sur le travail qui reste devant nous pour les autres paquets. Mais, là je ne veux pas empiéter aussi sur tout le travail qu'a accompli mon collègue de la DSAS et qui viendra au Conseil d'Etat évidemment et à la délégation santé avec ses autres paquets et le financement qu'ils induisent.

Enfin, la réserve que nous faisons, la provision pour la RPT, elle est connue. Donc c'est aussi avec les éléments que nous avons notre devoir de pouvoir préparer le terrain en la matière comme on le fera aussi pour les autres cas où il y aurait des difficultés ou des événements importants qui vont impacter notre budget.

Voilà, Madame la Présidente, pour les remarques générales.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Je ne vais pas re-répéter mot pour mot ce qu'a dit le représentant du gouvernement, j'apporterai quelques considérations.

En premier lieu, le fait que l'ensemble des groupes entrent en matière.

En deuxième lieu, la question du renvoi a été traitée, comme je l'ai dit dans mon intervention d'entrée en matière, à la CFG et ça a été refusé par 7 voix contre 5. Les raisons en sont assez simples, celles qu'a évoquées le représentant du gouvernement étant essentielles, l'autre étant le fait qu'un budget est un outil essentiel pour le travail de l'administration, pour le service à la population et il y a une part d'inconséquence à ne pas accepter un budget, même si pour bon nombre de points il peut ne pas convenir à l'un ou à l'autre.

Ensuite, il a été abordé la question de l'indexation, la CFG a aussi traité de ce point et a questionné le représentant du gouvernement, il a pris acte des explications et notamment du fait que la discussion entre partenaires sociaux se ferait en novembre et de la pratique usuelle quand il s'agit d'avoir une différence entre le budget et le résultat réel des discussions entre partenaires sociaux.

Le HFR est une préoccupation importante de la CFG. La CFG a mis sur pied une commission ad hoc, qui, pas plus tard que la semaine passée, a rencontré le conseil d'administration, la direction du HFR et le directeur de la DSAS sur ce thème-là. Il nous a été communiqué notamment les projets de soutien, soit de crédits, soit d'avancements, qui seront soumis à notre Grand Conseil en février.

Les charges de personnel, certes, sont élevées. Simplement, j'aimerais relever que le delta par rapport à l'année antérieure, entre les entrées fiscales et les charges de personnel s'est réduit.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

Renvoi

> Au vote, la demande de renvoi des députés Riedo et Peiry est rejetée par 77 voix contre 21 et 0 abstention.

Ont voté oui:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 21.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/

Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 77.*

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83 Direction des finances (2024)

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	09.10.2023 (BGC novembre 2023, p. 4546)
Préavis de la commission:	08.11.2023 (BGC novembre 2023, p. 4614)

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR).

L'excédent de revenus du budget de fonctionnement 2024 de la DFIN est en progression de 99 millions par rapport au budget 2023.

D'une manière générale, pour le budget 2024, il y a quelques éléments à relever :

- > Globalement, l'exercice budgétaire a été compliqué, notamment à cause du manque à gagner venant de la BNS et des perspectives concernant la RPT. Concernant la péréquation financière, nous allons vers une nouvelle période avec une diminution drastique des versements. Le Conseil d'Etat a décidé ainsi de faire des provisions pour atténuer le choc que sera la baisse de la RPT en 2030. Il est prévu des provisions pendant 7 ans pour éviter le choc de 100 millions.
- > Le Conseil d'Etat a effectué un exercice de priorisation des projets, spécialement car un apport de la BNS était calculé dans le plan financier également pour 2025 et 2026. En 2024, le Conseil d'Etat va devoir redéfinir le plan financier, qui débordera sur la prochaine législature.
- > La pérennisation des montants forfaitaires est introduite dans le budget 2024, ce qui représente 4,7 millions et parallèlement, le Grand Conseil va traiter d'un rapport à ce sujet que la DFIN a déjà transmis au Grand Conseil.
- > L'indice d'indexation des salaires retenu par le Conseil d'Etat est de 1,6%. Il s'agit de l'indice à fin juillet, à reconsidérer si nécessaire à fin décembre. À noter que le montant nécessaire pour l'indexation des salaires pour le budget 2024 s'élève à 22 millions. Les subventions ne sont quant à elles pas indexées. À savoir que si le canton voulait le faire, le montant serait de 6,7 millions.
- > Concernant l'enveloppe informatique, qui ne comprend pas que les prestations du SITel, le Conseil d'Etat suit le plan financier, lequel prévoit 65 millions pour l'année 2024 et pour 2025 75 millions, ce qui comprend l'éducation numérique, et 65 millions pour 2026.
- > Concernant la taxe pour la plus-value, 2,4 EPT ont été prévus à la DFIN, ainsi que des montants forfaitaires.

> Finalement, il faut également relever que le Conseil d'Etat avait fait le budget 2023 lorsque les perspectives économiques n'étaient pas très bonnes. Il y a ainsi dans le budget 2024 un effet de rattrapage par rapport au pessimisme qui avait prévalu lors de l'élaboration du budget 2023.

Au niveau du personnel, on constate une augmentation de 11,45 EPT, dont 4 pour le SITel, ainsi que 1 EPT pour l'Inspection des finances, 0,5 EPT à l'Administration des finances, 0,5 EPT de taxateur au Service des contributions, 2,15 EPT aux registres fonciers et 0,9 EPT au Service du personnel pour une pérennisation de poste. Les 2,4 EPT restants sont attribués au Service des contributions concernant la taxe sur la plus-value, ce dont je viens de parler.

À l'Administration des finances, l'excédent de revenus représente 8,7 millions de plus que le budget 2023.

Concernant les versements aux provisions de 15 millions, il s'agit de la constitution d'une réserve pour assumer la perte liée à la baisse de la péréquation dès 2031. Au bouclage des comptes 2022, un montant de 10 millions a été comptabilisé. Le Conseil d'Etat souhaite atteindre une provision de 90 à 120 millions pour lisser la perte qui s'annonce en lien avec la péréquation qui fera suite à la disparition programmée, après 2030, d'un instrument péréquatif. Cette perte va être violente vu que, jusqu'à aujourd'hui, nous avons toujours eu une progression.

À la position répartition supplémentaire du bénéfice de la BNS, il n'y a aucun montant prévu au budget 2024. Un montant de 50 millions a été prélevé sur la provision BNS vu qu'il n'y a pas de versement cette année et sans cette provision, le budget 2024 aurait été difficile à boucler.

Les intérêts des placements à long terme sont à la baisse, car il y a un très fort décaissement en raison des paiements en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel.

Concernant la péréquation des ressources, relevons la « contribution complémentaire » de 61 millions de la Confédération, qui se répétera pendant 7 ans, dès 2024 et jusqu'en 2030, pour réduire les conséquences péréquatives de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA). Le montant versé sera toujours plus important jusqu'en 2030, moment où, comme cela a déjà été dit, le canton de Fribourg ne recevra plus rien, d'où la constitution de provisions dont j'ai parlé tout à l'heure.

Au Service de l'informatique et des télécommunications, l'excédent de charges est en augmentation d'un peu plus de 9 millions par rapport à 2023. L'enveloppe informatique est de 8 millions plus élevée que le budget 2023 et se monte à 65 millions. L'enveloppe informatique concerne tous les services et pas uniquement le SITel. À signaler: l'obsolescence, qui est un problème important, car 2/3 des logiciels sont considérés comme obsolètes. Dans ce service, il y a 4 nouveaux EPT, alors que la demande initiale du SITel était de 15 EPT.

Au Service du personnel et d'organisation, l'excédent de charges est en augmentation de 2,5 millions par rapport au budget 2023. Il y a 1,7 million prévu pour des prestations de service effectuées par des business analysts. En tout, il y a 6 EPT pour les business analysts, qui travaillent pour le développement de projets en collaboration avec leur direction. L'activité de ces personnes est clairement séparée de celle du SITel. Le SITel développe l'outil informatique tandis que les business analysts créent l'interface entre le métier et l'informatique. Concrètement, lorsqu'un service souhaite développer un outil informatique, il s'adresse au service du personnel pour obtenir l'aide d'un business analyst. Le SPO demande le préavis du SITel, puis le projet part avec un business analyst géré par le SPO. Au départ, les business analysts étaient comptabilisés au SITel, mais plus maintenant. Cette position comprend les business analysts qui n'ont pas encore été attribués à un service.

Au Service cantonal des contributions, on constate un excédent de revenus en hausse de 103 millions par rapport au budget 2023 et de 26 millions par rapport aux comptes 2022.

L'effectif du personnel est en hausse. Dans les prestations de service par des tiers, 1 million est prévu, car le Service des contributions doit développer une nouvelle compétence concernant la taxe sur la plus-value. Un mandat externe va être donné pour absorber le traitement d'environ 700 dossiers de taxation liés à des mesures d'aménagement entrées en force depuis 2018. Il s'agit ainsi des coûts pour rattraper les dossiers qui avaient été gelés.

Les frais de perception sont en augmentation de 2,1 millions à cause d'une modification légale à l'article 43 de la loi sur les poursuites. Les créances des sociétés inscrites au registre du commerce feront l'objet d'une procédure par voie de faillite, qui entrera en vigueur en 2024.

En ce qui concerne les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux dans le capital propre, il s'agit d'un prélèvement en contrepartie de la reprise de la compétence de taxation pour la plus-value par le Service des contributions selon la décision du Grand Conseil. Le fonds est actuellement presque vide, ainsi il va falloir encaisser avant de pouvoir prélever sur ce fonds.

Aux registres fonciers, on constate 2,15 EPT supplémentaires répartis dans les différents registres. Il s'agit de pérennisations de postes. Il y a plus de 10 ans, le registre foncier fédéral devait être digitalisé et ce travail a duré parfois des dizaines d'années, ce sont principalement des personnes qui travaillaient auparavant en contrats de durée déterminée qui ont bénéficié de la pérennisation.

Aux recettes et dépenses générales, l'excédent de revenus représente + 3,7 millions par rapport au budget 2023 dans le compte de résultat et l'excédent de dépenses 20 millions par rapport au budget 2023 dans le compte des investissements.

Les intérêts des prêts à l'Hôpital fribourgeois sont en augmentation de 234 740 frs. Les besoins financiers du HFR n'ont pas diminué depuis 2023, en partie parce que le HFR a réalisé des investissements financés par le compte courant.

Dans les prélèvements sur le fonds d'infrastructures, il y a un montant de 6 millions pour la digitalisation du fait que les efforts de digitalisation peuvent être assimilés à des infrastructures selon décision du Conseil d'Etat

Enfin, dans les prélèvements sur provisions, il y a un montant de 9 millions, car il s'agit des dernières années des contributions aux communes et paroisses en lien avec RFFA (encore 2025 et 2026) et 7 millions de réserve inflation, il s'agit d'une provision pour le personnel, à l'origine en lien avec des perspectives d'augmentation du taux employeur concernant la caisse de pension et elle est maintenant utilisée et pour l'inflation sur la masse salariale.

Tritten Sophie (VEA/GB, SC). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire générale de la FOPIS et suppléante du président de la FEDE. Je m'exprime en mon nom personnel.

Chaque année, la Direction des finances procède à une indexation des salaires sur la base de l'IPC du mois de novembre. La question qui se pose, c'est de savoir si on va continuer ce système-là sachant que pour janvier 2024 on annonce des hausses massives des primes d'assurance-maladie qui ne sont pas comprises dans l'indice des prix à la consommation, une hausse des tarifs de l'électricité et des loyers. En ce sens, on fait avec le passé une compensation de l'avenir. Près de 50'000 ménages sont à risque dans ce canton par rapport à la précarité. Ce canton qui compte des réserves de 857 millions. On entend qu'elles sont affectées, mais, quand même, ce sont des réserves, c'est des noisettes. La Direction des finances ne pourrait-elle pas, au moins pour les bas salaires jusqu'en classe 10, compenser la hausse du coût de la vie à hauteur de 5%? La Coop, pour la deuxième année consécutive, fait un beau geste pour ses salariés le moins bien rémunérés. Celles et ceux qui perçoivent un salaire jusqu'à 4800 frs recevront une augmentation pouvant aller jusqu'à 3% dès le 1^{er} janvier. On entend souvent ici que le privé fait mieux que le public, eh bien, en effet la Coop fait mieux que l'Etat de Fribourg. Il serait bon que les exemples repris du secteur privé ne se limitent pas aux économies d'échelle mais aussi à l'attention qu'il porte à son propre personnel. Par ailleurs, certaines fonctions de l'Etat, qui réclament des réévaluations depuis de nombreuses années pour certaines, pourraient être davantage satisfaites par une pleine compensation du renchérissement plutôt que par la fastidieuse procédure EVALFRI. Dans un prochain exercice budgétaire, j'invite la DFIN à considérer l'avantage d'un plein renchérissement par rapport aux procédures EVALFRI.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie M^{me} la Députée de relever, de soulever toute cette problématique de l'indexation. Evidemment qu'on a une indexation en novembre, cela veut dire le plus proche possible de l'année qui va s'écouler pour que ça soit le moins possible le passé qui pèse sur l'avenir mais qu'on soit le plus proche possible de l'année qui va s'ouvrir, c'est pour cela qu'on prend l'indice de novembre, avec d'autres considérations. On est aussi conscients de la hausse des primes, de l'électricité, des loyers de manière générale, d'ailleurs on s'est aussi engagé pour les revenus les plus bas ou les personnes qui sont dans des situations plus compliquées.

On a, au niveau de l'Etat, tout ramené... enfin, le salaire le plus bas actuellement a été fixé à 4000 frs, indépendamment des classes, donc on a mis comme plancher 4000 frs, donc ça va dans le sens de ce que vous nous proposez, Madame la Députée. On ne l'a pas fait en faisant une variation de l'indexation en fonction de la classe mais simplement en faisant un plancher en dessous duquel nous n'allons plus et ce montant est fixé actuellement à 4 000 frs. Les informations que j'ai de l'économie privée... alors peut-être que des entreprises vont plus loin, mais de manière générale, l'économie privée en est aussi à ce chiffre de 1,6 en moyenne d'indexation, à ma connaissance.

Enfin, tout le système de réévaluation EVALFRI, ce n'est pas simplement évidemment un phénomène de salaire à la hausse, mais c'est aussi dans le classement en quelque sorte, en fonction des compétences, en fonction de la responsabilité des personnes là où elles sont, c'est en quelque sorte une évaluation complète de la profession, qui va au-delà de simplement une adaptation du salaire, ça peut avoir des conséquences, même à ce niveau, ça ne se limite pas à cela.

Voilà les quelques remarques que je peux faire, mais le Conseil d'Etat est attentif à cela et reprendra le terme de l'indexation dans ses premières séances de décembre.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je confirme les propos de M. le Commissaire par rapport à l'économie privée. Vous avez peut-être lu qu'il y a eu des sondages qui ont été faits par la Chambre du commerce, où on parle d'un taux de 1,6% en moyenne, étant aussi précisé que toutes les entreprises ne seront pas en mesure d'indexer les salaires, cela va dépendre des secteurs d'activité. La Fédération des entreprises romandes, à laquelle j'appartiens, a sondé 900 entreprises et les taux sont entre 1,5 et 2%. Donc, si M^{me} Tritten veut s'inspirer de l'économie privée, je pense que ce sont des exemples qui peuvent être intéressants dans le cas présent et qui reposent sur des bases solides.

Dernier élément, dans l'économie privée, je tiens quand même à le relever, on n'a pas des paliers pour les collaborateurs et collaboratrices, qui auront 1,6 et effectivement peut-être 1,7% suivant où, par contre les collaborateurs et collaboratrices qui ont le même métier qu'à l'Etat de Fribourg sont touchés de la même manière par l'inflation, que ce soit par la hausse des primes de l'assurance-maladie, des coûts de l'électricité ou des taux hypothécaires.

- > L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.
- > Il n'y a pas de modification.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (2024)

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (<i>Le Centre/Die Mitte, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	09.10.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4546</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4614</i>)

Examen de détail

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Mon rapport se composera de deux parties: une partie concernant la situation financière générale et une deuxième partie présentant quelques éléments de gestion.

1. Situation générale

Pour un total de charges de 280.8 millions de francs - plus 15 millions environ par rapport au budget 2023 (B23), le budget 2024 de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) propose un excédent de charges de 157.3 millions de francs (B23: 147.6 millions de francs), une augmentation donc de 9.7 millions de francs (+6.6 %) par rapport au B23, presque équivalant à l'écart avec les comptes 2022 (C22). Le personnel s'accroît de 18.27 équivalents plein-temps (+4.2 %). La DIME aura ainsi, fin 2024, 448.49 EPT, 11 apprenti·e·s et 3 stagiaires. A noter qu'aux C22, la DIME présentait un total de 397.4 EPT, ce qui voudrait dire une régularisation ou un recrutement de 51.09 EPT en deux ans sur un marché tendu pour certaines professions.

Les nouveaux postes sont répartis dans les services de la manière suivante:

- > Secrétariat général: +1.75
- > Construction et aménagement: +1.60
- > Mobilité: +1.00
- > Ponts et chaussées: +6.30
- > Routes nationales – entretien: +1.02
- > Environnement: +2.6

Du côté des investissements, la DIME prévoit de dépenser 115.2 millions de francs en investissement (B23: 105 millions de francs), soit 10.2 millions de francs de plus qu'au B23 et 50.2 millions de francs de plus qu'aux C22.

2. Éléments de gestion du budget 2024

Pour terminer, il faut relever que, de manière générale, la plupart des positions sont dans le cadre des années précédentes. Pour les autres éléments d'analyse, vous trouverez pas mal d'informations, si vous vous référez au rapport d'activité de la CFG.

Michel Pascale (*PS/SP, SC*). Le transfert modal, à savoir le report d'une partie de la mobilité motorisée individuelle vers des moyens de transport collectifs ou de mobilité douce, est une intention déclarée est assumée à tous les échelons politiques, y compris dans cette assemblée, avec différentes interprétations, mais l'intention est là. Si c'est un choix politique, c'est aussi une nécessité pour un vivre-ensemble durable et responsable. Jusque-là, tout le monde est d'accord.

Autre constat qui ne devrait pas susciter de polémique: l'augmentation de la population fribourgeoise, sa jeunesse aussi, crée des besoins accrus en transports collectifs performants et accessibles. On passera, comme chat sur braises sur les questions de coûts de l'énergie, du renchérissement, de la main-d'œuvre et de tout autre facteur influençant à la hausse les coûts des transports publics. Voilà, les portes ouvertes sont enfoncées, j'en viens au cœur de mon intervention. Le budget du Service de la mobilité semble modeste, voire sous-évalué. Je pense en particulier aux positions concernant le financement des prestations des partenaires, tels que les transports publics fribourgeois (TPF), Mobul, Cars postal, Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et autres services de navigation. Mais l'amélioration continue des transports publics au service de la population, surtout dans les périphéries, implique des moyens. Ainsi, afin que ce transfert modal dépasse résolument le niveau des intentions, le groupe socialiste encourage avec insistance le Conseil d'Etat à adapter les prochains budgets, en dotant le Service de la mobilité de moyens non seulement suffisants mais à la hauteur des enjeux.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Mes liens d'intérêts: j'ai travaillé par le passé pour le Service de l'environnement. Le groupe des VERT·E·S et allié·e·s constate une difficulté à suivre la mobilisation des ressources en faveur de la protection du climat et de l'adaptation du changement. De cette difficulté naît une certaine opacité. Ces propos valent également pour la stratégie durabilité. Révélateur de cet état de fait, le mot climat n'apparaît pas au budget. Nous ne voyons pas non plus explicitement de ressources allouées à la mobilité douce, un exemple parmi d'autres. Nous avons bien entendu M. le Conseiller d'Etat lors de l'entrée en matière, il ne faut pas oublier les politiques sectorielles, qui sont, en effet, nombreuses à participer à la stratégie globale. A notamment été évoqué le soutien aux transports publics fribourgeois (TPF). Il nous manque toutefois des éléments pouvant permettre le suivi des financements de la politique climatique et des projets du plan climat cantonal, sans l'aide d'un conseiller d'Etat pour citer ci et là une politique sectorielle à ne pas oublier. En d'autres termes, il nous manque une vision d'ensemble telle que demandée par les grands-parents pour le climat au travers de leur motion populaire. Pour établir une stratégie climatique efficiente, nous avons besoin d'une vision claire. Je remercie d'avance le représentant du gouvernement pour les réponses aux questions suivantes:

1. Quelle part du crédit d'engagement a été actuellement engagée jusqu'à maintenant?
2. Quelles ressources des 30 millions de francs de la partie climat du fonds d'infrastructures ont été mobilisées et où?

Nous nous sommes fixé des objectifs climatiques, ces objectifs doivent guider notre stratégie. Les ressources doivent être utilisées de manière efficace et allouées prioritairement dans les projets qui nous rapprochent le plus de nos engagements. Pour ce faire, davantage de transparence est requise. Nous avons conscience que les stratégies transversales représentent un défi en termes de suivi, de par les multiples sources de financement et le cheminement parfois complexe des flux financiers entre services et directions. Cette complexité appelle un suivi rigoureux. Pour ce qui est du suivi à l'échelle plus micro, nous profitons de l'occasion pour saluer l'amélioration du suivi des mesures du plan climat et de leur financement. A l'échelle du budget de l'Etat, par contre, nous espérons qu'à l'avenir des solutions puissent être trouvées pour créer davantage de transparence sur le suivi des ressources dédiées au climat. Sur ces considérations, je vous remercie.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Sur les deux interventions faites:

1. *L'intervention de la députée Pascale Michel*: un encouragement à doter le Service de la mobilité (SMo) de moyens suffisants. Le rapporteur l'a déjà évoqué. Les montants mis à disposition, notamment des commandes en transports publics pour les différentes compagnies avec lesquelles nous travaillons, que ce soient les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), les Transports publics fribourgeois (TPF), les BLS ou d'autres, font toujours l'objet d'évaluations et d'inscriptions de montants au budget avant que le Conseil d'Etat, respectivement la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), ne dispose des offres des différentes compagnies. Donc, on est sur des évaluations qui restent relativement grossières. Nous recevons de la part de toutes ces compagnies de premières offres en début d'année. Les offres viennent, la dernière en tout cas, toujours après les dernières discussions budgétaires, raison pour laquelle on travaille avec une certaine prise de risque. Le Conseil d'Etat, vu la situation financière du canton, a prévu pour l'année 2024 une prise de risque relativement importante dans un contexte où les compagnies de transports publics sont soumises à un renchérissement plus important que d'habitude pour différentes raisons, pas toutes à la même enseigne d'ailleurs, ce qui permet aussi d'expliquer les différences dans les augmentations en pourcent des différentes offres. Après, on est sur quelque chose d'un petit peu aléatoire. Les dernières années, sans prendre tous les critères, comme la Confédération qui nous annonce relativement tard quel est le solde résiduel des montants pour le trafic régional voyageurs pris en considération... Il y a un plafond, on peut dépasser ce plafond, le montant par lequel on peut dépasser ce plafond est souvent annoncé après la clôture des comptes, donc on a des postes transitoires relativement importants, qui rendent les choses assez peu transparentes, il est vrai, y compris pour les représentants de la Commission des finances et de gestion (CFG), qui posent régulièrement des questions à ce sujet. La prise de risque a été plus importante que d'habitude. Ca signifie concrètement que, si les hypothèses de travail concernant les prix des dernières offres s'avèrent justes, nous allons vers le zéro relativement rapidement, et devrions, si nous ne corrigeons pas le tir, un moment donné,

choisir entre poursuivre l'évolution de l'offre ou augmenter de manière un peu plus importante les postes destinés aux coûts. Ca dépendra évidemment aussi de l'évolution des coûts des prestations des différents prestataires. La Confédération estime qu'il y a encore un tout petit potentiel de gain d'efficacité dans toutes les compagnies, y compris chez les CFF.

2. *La question du député Berset sur les aspects du budget climat*: rappelez-vous quand même une chose, la loi sur le climat vient d'entrer en vigueur. En revanche l'ordonnance sur le climat doit encore suivre. Elle doit être mise en consultation. Certaines dispositions de la loi sur le climat sont directement applicables, c'est la raison pour laquelle, contrairement à ce qui se fait usuellement, le Conseil d'Etat n'a pas attendu la mise en consultation et l'adoption de l'ordonnance pour procéder à la mise en vigueur de la loi sur le climat, mais ça ne signifie pas que toutes les dispositions de la loi sur le climat sont applicables. Toutes les dispositions d'application directe marchent, toutes les dispositions qui ne sont pas d'application directe ne marchent pas, ça vaut notamment pour un certain nombre d'éléments de subventionnement liés à la loi sur le climat qui présupposent des dispositions idoines dans la future ordonnance. L'ordonnance est en voie de préparation, sera soumise à la procédure de consultation, comme il est d'usage, et puis devrait pouvoir être mise en vigueur en deuxième partie de l'année 2024. Les dispositions sur le suivi des dépenses valent, c'est-à-dire que les mécanismes de transparence sur le suivi des dépenses sont en train d'être mis sur pied. Par contre, les détails de ces mécanismes dépendront évidemment aussi de la version définitive de certains articles de l'ordonnance qui entraînent au financement. Nous travaillons par ailleurs - et là, je parle plutôt de l'application directe de la loi sur le climat, en ce qui concerne la consolidation des dépenses climatiques - sur l'ensemble du budget de l'Etat. Nous avons constaté, ça déjà été dit dans le cadre des débats sur la loi sur le climat, que les cantons ont des pratiques extrêmement variables entre des cantons qui colorent pratiquement tout leur budget en climat, ce qui évidemment donne des chiffres complètement différents, d'autres qui sont extrêmement restrictifs et ne prennent que ce qui est fait *en plus* des budgets ordinaires, y compris des parts de budget qui ont une dimension climatique. Nous sommes actuellement, avec les cantons de Suisse occidentale, en train de commencer à développer un petit outil qui devrait nous permettre d'avoir les mêmes critères de calcul pour que ce qu'on sort comme chiffres sur nos politiques climatiques soit comparable. Actuellement, ce n'est absolument pas comparable vu ce qui a déjà été dit. Tout ça se fait à l'échelle 2024. Je pars du fait que d'ici fin 2024 les outils seront là, ensuite l'ordonnance sera en vigueur, on pourra commencer à dépenser et les choses seront faites. Pour les raisons déjà expliquées, il n'a évidemment pas encore été question de toucher au fonds d'infrastructures pour les dépenses climatiques vu que la loi vient d'entrer en vigueur. Par contre, la partie subventions ne peut pas fonctionner sans l'ordonnance, la partie utilisation du fonds d'infrastructures pour des projets d'investissements spécifiques au climat peut fonctionner sans l'ordonnance, mais, encore une fois, ça fait deux mois que la loi est en vigueur, on n'a pas encore dépensé d'argent sur ce fonds d'infrastructures pour ces éléments spécifiques à ce qui concerne la transparence sur le développement durable. Je suis un peu plus dubitatif dans la mesure où le développement durable fait partie des éléments les plus transparents qu'on connaisse dans la politique financière de l'Etat, puisque, contrairement à d'autres, pour le développement durable, on a à l'intérieur du poste budgétaire du développement durable un développement ligne par ligne, qui fait l'objet d'un rapport annuel qui est public et qui vous permet de voir chaque projet à quelques milliers de francs près pour chacune des directions et comment il évolue sur la durée de développement, et cela pour la centaine de projets qui est soutenue actuellement par ce budget transverse, qui concerne toutes les directions dans leurs Services respectifs, y compris pour les équivalents plein-temps, qui sont en général des contrats à durée déterminée.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Peut-être deux remarques:

1. Tout d'abord à notre collègue Michel, qui dit que le budget sous-évalue en termes de mobilité: je me permets juste de rappeler qu'il y a une augmentation de capital prévue, qui répondra dans les faits aux besoins accrus de la population et de durabilité.
 2. A M. Berset: juste pour information, la Commission des finances et de gestion (CFG) a décidé de dédier une de ses séances ou une partie de séance à la construction de la vision en termes de problèmes de législation, politique de développement durable, politique climatique et politique sectorielle. Donc, la CFG a l'intention, elle aussi, d'inspecter un petit peu l'ensemble de la construction de toutes ces politiques, qui paraissent au coup par coup assez diffuses.
- > L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.
 - > Il n'y a pas de modification.

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83

Direction de la santé et des affaires sociales (2024)

Rapporteur-e:	Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	09.10.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4546</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4614</i>)

Examen de détail

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). J'ai le plaisir de vous présenter un peu les résultats de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) selon les discussions tenues au sein de la Commission des finances et de gestion (CFG).

Je fais mon discours également en deux temps: dans un premier temps, juste une appréciation générale de la Direction avec les points les plus importants, et puis après, j'aimerais aller en détail dans quatre services, qui sont assez touchés par des mouvements, surtout à la hausse, je vais y revenir après.

Le résultat du compte de fonctionnement du budget 2024 prévoit un excédent de charges de 844,5 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 50,5 millions de francs par rapport au budget 2023. Les principaux écarts au budget de fonctionnement sont les suivants:

- > à la hausse, les financements hospitaliers, à retrouver dans le Service de la santé publique (SSP), avec un total de 26,8 millions de francs de dépenses supplémentaires;
- > le financement de l'Hôpital fribourgeois (HFR) à 12,0 millions de francs;
- > les hospitalisations hors canton à 11,9 millions de francs;
- > le financement du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFMS) à 2,9 millions de francs;
- > les subventions cantonales pour l'assurance-maladie, à retrouver dans le budget de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), à 11,8 millions de francs;
- > les établissements médico-sociaux (EMS), à retrouver dans le Service de la prévoyance sociale (SPS), à 5,3 millions de francs;
- > les institutions spécialisées à 3,4 millions de francs;
- > les prestations complémentaires de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI) à plus de 1,7 million de francs;
- > les soins et aides familiales à domicile à plus de 1,4 million de francs, et
- > le financement des urgences préhospitalières à plus de 1,4 million de francs.

Cela fait un total de 51,8 millions de francs et représente, effectivement, cette augmentation générale de 50,6 millions de francs que je viens de mentionner à l'introduction.

Au niveau des investissements, il y a juste un montant qui est prévu de 1,5 million de francs. Si vous voulez, c'est le petit détachement précurseur envers toute la nouvelle construction de l'HFR, qui vient d'être citée par notre cher collègue Sébastien Dorthe. C'est 1,5 million de francs prévu pour un prêt de l'Etat à l'HFR pour les frais d'études et pour la construction de nouveaux hôpitaux selon le décret en cours d'élaboration.

Juste une petite vue sur la situation du personnel de la DSAS en général: au niveau du personnel, une augmentation de 15,05 équivalents plein-temps (EPT) est prévue par rapport au budget 2023, dont 10,7 EPT réellement nouveaux et 4,35 par l'effet de la pérennisation. Les détails par service, ça, vous avez pu les lire dans les documents que vous avez reçus.

Le service avec l'augmentation la plus sensible, ça reste quand même le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), même si on a entendu qu'on n'est pas encore au bout de la situation, avec une augmentation de 8,1 EPT, dont 4 EPT pour des assistants sociaux, 2,1 EPT pour des collaborateurs administratifs supérieurs et un nouveau chef de secteur à 80%. Ce service est donc, au moins par rapport aux autres services, quand même sensiblement renforcé, ce qui correspond, effectivement, quand même, à une volonté exprimée par le Grand Conseil. A relever également est un nouveau poste au Secrétariat général pour un conseiller scientifique pour faire face à l'augmentation de la complexité des dossiers et pour le développement et le suivi des visions stratégiques, en particulier au sujet des questions liées aux effets du développement démographique.

Maintenant, je passe dans l'un ou l'autre des services qui sont assez fortement touchés avec des mouvements à la hausse. Tout d'abord, c'est dans le SSP, pas de surprise. Le budget de ce SSP continue à augmenter. Pour 2024, le budget prévoit un excédent de charges de 410,3 millions de francs, ce qui représente une hausse de 29,1 millions de francs par rapport au budget 2023. Là, quelques explications pour cette hausse quand même assez sensible:

- > il y a tout d'abord la prise en charge des urgences préhospitalières, ce qui correspond à une augmentation de 1,4 million de francs par rapport au budget 2023,
- > une hausse de la dotation de 2 EPT, et
- > la mise en œuvre partielle du dispositif prévu dans le contre-projet à l'initiative 24/24.

Après, je l'ai déjà cité tout au début, il y a une augmentation quand même aussi sensible des contributions aux hospitalisations publiques hors canton et des contributions aux hospitalisations privées hors canton de presque 12 millions de francs. L'augmentation pour ces 2 postes se base sur la réalité de 2022 et les estimations de 2023 avec une évolution démographique de 1% et une hausse de tarifs de 1%. A noter – quelle surprise! – que le budget 2023, qui prévoyait un montant de 93 millions de francs pour ces 2 postes, ne sera pas suffisant.

Il y a juste encore un point: c'est la position des autres prestations du HFR:

- > il y a une augmentation assez sensible, de 9,9 millions de francs, par l'indexation des salaires de 2023 et de 2024 des prestations d'intérêt général (PIG),
- > les autres prestations,
- > le financement de la réserve de lits selon la loi COVID-19,
- > les contributions au financement des journées appropriées pour les urgences, et
- > un soutien financier aux mesures pour faire face à la pénurie du personnel soignant.

Je voulais juste la citer, cette position, parce qu'elle était quand même sensiblement augmentée, aussi au profit de l'HFR.

Le deuxième centre de charges, le deuxième service que j'aimerais juste citer, c'est le SPS. Là, il y a aussi une augmentation de 8,1 millions de francs par rapport au budget 2023 pour arriver à un excédent de charges total de 134 millions de francs. Là, les principales raisons sont à trouver:

- > dans la subvention individuelle pour les frais d'accompagnement dans les EMS pour personnes âgées (en net, ici, une augmentation de 5,3 millions de francs par une légère augmentation du nombre de lits);
- > dans l'assurance obligatoire des soins (AOS), en tenant compte des alourdissements dans ce cas des EMS, et
- > dans une augmentation de la subvention moyenne aux coûts d'accompagnement.

Après, juste quelques mots sur l'ECAS. Là, il y a aussi une augmentation assez sensible de 13,4 millions de francs par rapport au budget 2023. Là, les principales raisons sont:

- > tout d'abord, la création d'un nouveau centre de charges qui s'appelle "gestion des prestations complémentaires pour les familles (PC familles)" (ce nouveau centre de charges prévoit un montant de 0,8 million de francs pour tenir compte des premiers travaux pour la gestion des PC familles, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025);
- > après, c'est clair, c'est le poste de tout ce qui concerne les subventions cantonales pour l'assurance-maladie. Là, en net, le budget prévoit un montant de 93,6 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 11,8 millions de francs par rapport au budget 2023. Cette augmentation tient compte de l'augmentation de la hausse des primes attendue – le canton de Fribourg, comme vous le savez, est sensiblement touché – et du montant supplémentaire de 5 millions de francs qu'on avait voté à la session de juin 2023.

Enfin, le centre de charges du SEJ. Là, j'ai, en principe, déjà commenté les augmentations de 1,8 million de francs par rapport au budget 2023:

- > il y a, tout d'abord, le traitement du personnel avec la création de 8 nouveaux postes pour un montant de 1,1 million de francs, et
- > à ne pas oublier, les traitements du personnel auxiliaire au SEJ avec une augmentation de 581'000 francs par rapport au budget 2023, dont 240'000 francs pour des intervenants en protection de l'enfance nécessaires pour le suivi des mineurs non accompagnés et 358'000 francs pour un prélèvement sur les fonds liés à la taxe sociale pour la mise en place des mesures d'accompagnement de la réforme fiscale.

Il y avait, dans la discussion à la CFG, l'un ou l'autre des amendements qui étaient déposés. Il n'y a aucun amendement concernant la DSAS qui est passé à la CFG, mais je pense qu'il y a encore l'un ou l'autre des amendements qui va être reposé ici, dans la discussion.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord, je tiens vraiment à louer la qualité du rapport des rapporteurs, M. le Député Boschung et M^{me} la Députée Christel Berset. C'était vraiment un plaisir de pouvoir collaborer avec vous et de pouvoir vous transmettre également toutes les informations nécessaires.

C'est clair qu'avec un département comme celui-ci, il y a énormément de questions qu'on doit se poser, qu'on se pose aussi pour l'avenir et pour faire avancer les choses. Donc, à ce stade-là, je n'ai pas d'autres informations à communiquer.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon intervention concerne la rubrique 3665, Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

Le SEJ est en situation difficile. Un important turnover, quinze démissions depuis le début de cette année, une charge de travail trop importante et des délais d'intervention trop longs sont évoqués. Un cercle vicieux, une spirale infernale dont on ne voit pas l'issue. Des employés ont témoigné qu'ils continuaient à agir dans l'urgence, qu'il fallait arriver en situation de crise pour entamer une prise en charge.

Dans un contexte de manque de temps par manque d'équivalents plein-temps (EPT), le risque est de ne pas détecter des situations d'abus et de violence physique et psychique et de laisser des situations à risque se détériorer, sans donner la possibilité de les prévenir.

Un nombre aussi élevé d'enfants par intervenant-e-s en protection de l'enfance (IPE) porte un fort préjudice à la qualité du suivi des situations, plus particulièrement pour les enfants âgés de 0 à 6 ans.

En outre, non seulement les situations sont de plus en plus nombreuses, mais aussi de plus en plus complexes. Les instances judiciaires – Justice des mineurs et justices de paix – tirent, elles aussi, la sonnette d'alarme.

Il y a une importance cruciale à investir dans l'enfance et la jeunesse si on veut éviter des coûts faramineux plus tard lorsque ces jeunes, devenus des adultes fragilisés, ne pourront pas contribuer à la société et lui coûteront pendant leur vie entière.

Par ailleurs, au secteur des milieux d'accueil (SMA), le manque de personnel induit l'impossibilité de respecter les normes légales en matière de visites de surveillance et prive ainsi également les institutions concernées de l'aide et du conseil indispensables. Là encore, ce sont les enfants qui vont subir les conséquences de ce manque.

Alors que chaque IPE gérait 131 dossiers en 2018, ce nombre est tombé à 86 en 2022 grâce à la création de nouveaux postes. Et pourtant, c'est encore bien insuffisant. En fait, 86, c'est 45 % de plus que les recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA).

En mars 2023, une analyse des besoins conduite par la direction du SEJ indiquait que pour respecter les recommandations de la COPMA, soit 50 enfants par IPE, il serait nécessaire de créer 33,66 EPT, dont 15 IPE au secteur de l'action sociale directe et 2,8 EPT au secteur des milieux d'accueil SMA.

Le rapport de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) intitulé "Analyse du fonctionnement et des ressources en personnel au SEJ" montrait que la charge de travail par IPE à Fribourg était nettement plus importante que dans nos cantons voisins et concluait que 23 EPT supplémentaires seraient nécessaires. Il était également prévu d'inscrire une norme fixant un nombre maximum d'enfants par IPE. Mais au budget 2024, le Conseil d'Etat alloue seulement 8 nouveaux postes. Cette annonce décourage et risque de provoquer une nouvelle vague de démissions dans un service souffrant déjà d'un taux d'absentéisme élevé. Cet état de fait motive notre demande d'ajouter 6 EPT supplémentaires aux 8 EPT prévus dans ce projet de budget. Ce rattrapage est impératif, en cohérence avec l'augmentation démographique et le contexte économique.

Entre le budget 2023 et le budget 2024, l'augmentation nette totale du nombre de postes de travail est de 211.75 EPT pour l'ensemble de l'Etat. Sur tous ces nouveaux postes, il n'y a que 8 postes pour le SEJ alors qu'il y en a plus de 111 pour le secteur de l'enseignement. Si on compare le nombre d'EPT par direction, on constate qu'au budget 2024, la différence entre les directions est énorme et que la DSAS est la Direction la plus faiblement dotée, alors même qu'elle a un service opérationnel en son sein qu'est le SEJ. Le SEJ est un service opérationnel qui a une action similaire à celle des services de l'enseignement. Le nombre d'EPT devraient croître de manière automatique en fonction du nombre de situations traitées sur le même modèle que celui de l'enseignement. En attendant, nous recommandons une augmentation conséquente des postes au SEJ pendant au moins trois années consécutives afin d'atteindre, dans un délai raisonnable, l'objectif recommandé par la COPMA et des normes de maxima pour le SMA et la loi sur l'aide aux victimes (LAVI).

Afin de respecter le principe de l'équilibre budgétaire, nous proposons de prendre les 800'000 francs nécessaires pour ces 6 postes sur le budget du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel). Je vous remercie d'accepter cet amendement.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse, structure qui traite des politiques enfance et jeunesse dont fait partie la protection. J'ai par ailleurs travaillé durant 6 ans au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) en tant qu'intervenante en protection de l'enfant de 1998 à 2004, du temps où le Service s'appelait encore Office des mineurs. Je connais donc bien le travail qui est effectué au quotidien dans ce service de l'intérieur (même si cela date un peu) et de l'extérieur. Je m'exprime ici à titre personnel.

Si le personnel du SEJ est en grève depuis lundi, ce n'est pas de gaieté de cœur. Personne n'a à cœur de laisser en plan un enfant, une adolescente ou une famille qui demande de l'aide. Surtout pas un-e professionnel-le formé-e et engagé-e dans ce qui est bien plus qu'un travail de fonctionnaire. Les compétences sociales requises pour gérer les situations souvent complexes et la charge émotionnelle très forte liée à ce domaine font en sorte qu'il est parfois difficile de fermer le dossier dans sa tête lorsque l'on rentre chez soi.

Si le personnel est en grève depuis lundi et qu'il manifeste dans la rue ou devant notre Parlement, ce n'est pas parce qu'il réclame simplement de meilleures conditions de travail. Non, ce qu'il réclame, ce sont des conditions de travail juste décentes et supportables, une dotation permettant de traiter ne serait-ce que les situations urgentes, qui se multiplient (par ailleurs également en lien avec l'évolution démographique), ou de trouver des solutions créatives lorsqu'il manque des places en foyer (c'est-à-dire au quotidien), ceci bien souvent afin d'éviter les drames, lesquels sont bien souvent le seul écho que le grand public en entend de la part des médias.

La violence intrafamiliale est en augmentation, les problématiques liées au divorce et au droit de visite constituent une part importante des dossiers, qui sont tout sauf évidents à gérer. Les jeunes et en particulier les jeunes filles vont mal. Les troubles psychiques nécessitant un accompagnement ambulatoire, voire des hospitalisations, explosent. La situation est grave et ne va pas s'améliorer d'elle-même, si on n'y consent pas les moyens. Et face à cela, face à l'ampleur des besoins exprimés par le SEJ, après des mois, voire des années de négociations, qui avaient abouti à un accord pour enfin obtenir le nombre de postes décent pour accomplir cette tâche indispensable, voilà que l'Etat tergiverse, coupe les parts de gâteau et ne donne que des miettes.

Alors oui, il faut prioriser les dépenses et il a fallu faire des choix dans les propositions budgétaires. Mais couper dans l'aide aux enfants et aux jeunes ayant besoin de la protection de l'Etat me semble particulièrement mesquin et me met en colère, surtout quand on connaît les finances de l'Etat et les millions dépensés par ailleurs pour des tâches de sécurité et d'exécution de sanctions pénales, comme l'a évoqué tout à l'heure mon collègue François Ingold dans l'entrée en matière, des infrastructures ou d'autres tâches à mes yeux moins prioritaires que celle de la protection de l'enfance.

Pour ces raisons et bien d'autres, que je ne vais pas détailler plus au risque de dépasser mon temps de parole, je vous invite vraiment, en vous souvenant qu'hier était la journée internationale des droits de l'enfant, de soutenir l'amendement proposé par ma collègue Chantal Pythoud afin d'octroyer au minimum ces 6 postes sur les 25 qui seraient encore nécessaires. L'ajout de ce montant de 800 000 francs aux 54,8 millions francs d'augmentation des charges de personnel ne prêterait même pas l'équilibre budgétaire, puisqu'il est inférieur à l'excédent de revenus.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie les intervenant-e-s pour leurs propos.

C'est vrai que la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) affirme que le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) doit pouvoir jouer pleinement son rôle de service en charge de la protection des enfants en matière de l'action sociale directe, dû à son mandat officiel de la loi sur l'aide aux victimes (LAVI) ou de la surveillance des milieux d'accueil. Le SEJ doit être reconnu à terme par une dotation qui lui permet de remplir ses tâches et de travailler en réseau avec les partenaires qui sont chargés de soutenir et d'accompagner l'éducation. Il est le seul à exercer un grand rôle social, mandaté par la justice ou en application de l'ordonnance fédérale en matière de placement d'enfants. Il ne peut en déléguer cette exécution. Il doit être un partenaire fiable, reconnu et en qui on peut en avoir confiance.

Il est vrai que depuis 2010, quelque 20 postes ont été attribués au SEJ. Le budget 2024 prévoit 8 postes supplémentaires et en 2023, il y a également eu une augmentation en montants forfaitaires de 6,3 postes. Ca veut dire que, si on cumule les deux, en fait, on arrive à 14,3 postes entre 2023 et 2024.

Le rapport qu'a effectué la DSAS sur l'analyse des besoins futurs du SEJ, notamment sur les recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), donc on s'est vraiment basé là-dessus, sur les recommandations de la COPMA: le but du Conseil d'Etat, en fait, c'était d'arriver à terme, en quelques années, à pouvoir mettre quelques postes d'année en année, mais on ne voulait pas vraiment, comme il a été demandé par le SEJ, mettre un nombre de dossiers par enfant. Donc voilà, le but, c'est vraiment d'arriver à terme à le faire. On n'y arrivait pas cette année, avec un budget qui était très compliqué à faire. Donc maintenant, c'est vrai, c'est une question politique. Et moi, je défends la position du Conseil d'Etat, qui est de maintenir cette idée de rester dans les recommandations de la COPMA à terme, c'est-à-dire d'ajouter quelques postes d'année en année, mais on n'arrivera pas à donner, comme il était demandé par le SEJ, les 33

postes. Après, c'est vrai, il a mentionné aussi 23 postes, donc on arrivait, nous, à 14 pour 2023/24, donc il en aurait manqué 9, selon les dires de M^{me} la Députée Liliane Galley.

Je comprends tout à fait la difficulté aussi qu'il y a au SEJ de pouvoir effectuer le travail, j'en suis le premier conscient. Je suis également issu de la filière du travail social, donc je connais très bien les difficultés que vous rencontrez tous les jours. Après, c'est une question politique, mais moi, je vais défendre la position du Conseil d'Etat en la matière et ne pourrai aller plus loin que ce que le Conseil d'Etat a décidé.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Nur ganz kurz: Dieser Änderungsantrag war in der Kommissionsdebatte nicht auf dem Tisch. Ich kann mich im Namen der Kommission aus diesem Grund hier nicht dazu äussern. Vielleicht nur eine Bemerkung: Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat das Jugendamt schon seit einiger Zeit sehr stark auf dem Radar - in einem positiven Sinne -, weil wir uns bewusst sind, dass die Probleme doch recht gross sind in der Bewältigung der Aufgaben.

Wie Sie wissen, ist im Jugendamt erst seit Kurzem eine neue Dienstchefin im Amt, und es ist geplant, das möchte ich noch sagen, dass die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission im nächsten Frühling dem Jugendamt einen Besuch abstatten wird und verschiedene Sachen anschauen wird, vor allem im Bereich der Führung der Geschäfte. Es ist auch bekannt, dass das Funktionieren des Jugendamtes und auch der Leute, die dort arbeiten, sehr stark geprägt ist von externen Institutionen und Personen - wir werden auch diesen Punkt genau anschauen. Der Geschäfts- und Finanzprüfungskommission ist es nicht einfach egal, was im Jugendamt passiert. Wir sind uns völlig bewusst, dass es dort einiges zu verbessern gilt, aber vielleicht nicht gerade auf das Budget 2024, vielleicht dann etwas später.

> Au vote, la proposition de M^{me} Pythoud-Gaillard, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 44 voix contre 40 et 9 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Pythoud-Gaillard:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 40.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattbert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 44.*

Se sont abstenus:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 9.*

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Nous restons toujours dans le domaine social et dans le domaine social, au niveau du Service de l'action sociale, des subventions qui sont données à un certain nombre d'institutions. Ces institutions qui sont régies par l'article 14 de la loi sur l'aide sociale sont les suivantes: la Tuile, le Tremplin, Pro Infirmis, la Ligue contre le cancer, Pro Senectute, SOS Futures Mamans, Service de désendettement, Banc Public, Fri-Santé et Espace femmes. Ces institutions sont en principe au bénéfice d'un mandat de prestations. Ce mandat de prestations, qui détermine un contrat sur trois ans permet au canton de subventionner très partiellement ces institutions pour qu'elles puissent faire face à leurs obligations. Mais ces mandats de prestations ne sont pas évolutifs. Et ces mandats de prestations ne couvrent pas l'ensemble des frais de ces institutions. Et il y a là un problème constitutif, qui est que ces institutions n'arrivent plus avec les moyens dont elles disposent à assumer les tâches qu'elles doivent rendre à la collectivité publique.

Et là, je déclare mes liens d'intérêts: je suis le président de la Tuile et j'étais jusqu'à l'année passée membre de la direction générale de Pro Infirmis au niveau suisse.

Le problème, c'est que cette limite et cette non-possibilité d'avoir des augmentations dans ces mandats de prestations font, comme je l'ai dit, que des postes diminuent. Je donne un exemple au niveau de Pro Infirmis: Pro Infirmis a plus de 10 assistants sociaux, qui font un travail aussi auprès de toutes les personnes en situation de handicap du canton. Et Pro Infirmis a un budget de pas loin de 2 millions de francs pour pouvoir fonctionner. Mais si ces 240 000 francs de subventions ne suivent pas l'évolution des coûts - au minimum l'indexation, mais aussi les charges et les nécessités - ça signifie - et concrètement, ça sera le cas à Pro Infirmis - une diminution de postes pour l'année prochaine alors que les assistants sociaux n'arrivent déjà pas à répondre à la demande. Autre exemple, bien évidemment, je prends ce que je connais: celui de la Tuile, qui, jusqu'à il y a 2 ans, était dans des chiffres rouges et comme elle n'avait plus de fortune, il a fallu prendre des mesures et discuter. Nous avons, je le leur reconnais, été bien accueillis par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et par le Service de l'action sociale et aussi par la Loterie romande. Mais pour sauver une situation difficile, et cette situation ne va pas en s'améliorant, il y a, vous l'avez déjà entendu, par exemple, cette année, le crack qui apparaît à Fribourg et qui nécessite des mesures supplémentaires au niveau de l'accueil à la Tuile. La Tuile est pleine, chaque soir, avec les situations des personnes qui malheureusement ont des difficultés qui croissent avec ces problématiques-là. Donc, nous n'en sommes plus à une situation où nous aimerions faire plus, nous en sommes à une situation dans ces institutions où nous aimerions juste pouvoir continuer à faire autant.

Ces institutions, dans la négociation des mandats de prestations, ont déposé des demandes pour l'année 2024. Ces demandes complémentaires par rapport à l'ensemble de ces subventions se montaient à 440 000 francs. Sur le budget 2024, que nous travaillons aujourd'hui, il n'y a rien de ces 440 000 francs. Il y a eu une petite indexation de 70 000 francs, qui, je le suppose, est consécutive à une motion que j'ai déposée avec mon collègue Wicht au mois de mars pour essayer de pouvoir trouver des solutions, mais nous n'avons, entre parenthèses, toujours pas la réponse à cette motion.

Alors, j'aimerais juste faire une remarque: ces financements partiels d'institutions qui rendent un rôle essentiel dans notre canton de Fribourg, c'est un investissement intéressant pour l'Etat. Pour un assistant social, on paie un dixième ou un vingtième de poste, et si on doit les diminuer, ben, il n'y aura d'autres solutions que de baisser les prestations ou de faire un report sur les services publics, et là, on l'a entendu, je n'imagine pas que le service de protection de la jeunesse puisse l'assumer avec l'immense charge qu'il a déjà.

C'est la raison pour laquelle je propose d'augmenter cette position de 220 000 francs. Pourquoi 220 000 francs? Parce que je pense qu'il faut être raisonnable dans le cadre du budget, où beaucoup d'éléments ont été coupés pour l'ensemble de ces 10 institutions. Et, en ce qui concerne la compensation, j'en avais proposé une en séance de la Commission des finances et de gestion (CFG): une compensation sur la provision de 15 millions francs faite pour la RPT. M. le Directeur des finances en a parlé précédemment, il m'a expliqué avec beaucoup de raisons... [*intervention de la présidente, qui prie le député de conclure*] que ce n'était pas possible. Il y aura un hiver avec peu de neige. Je propose de prendre sur le déneigement.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Contrairement à ce que vient de dire mon préopinant, il y aura beaucoup de neige cet hiver, en tout cas dans le budget de la Direction, ça a fortement augmenté, le déneigement, en 2024. Donc, tant mieux pour les stations de ski. Non, je reviens sur l'objet de ce point-là.

Mes liens d'intérêts: je suis président de la coopérative SucreSalé, qui gère 2 restaurants sociaux: à la rue de Lausanne la Crêperie et à Bulle le "Gare à Toi". Nous travaillons dans le marché libre. Nous ne concurrençons pas les restaurants avec des subventions qu'on recevrait de l'Etat, mais nous recevons, effectivement, des clients qui sont au bénéfice de mesures de l'assurance-invalidité (AI) et nous essayons de réintroduire dans le marché du travail des gens qui ont beaucoup de difficultés.

Je vous invite d'aller dans ces restaurants, vous verrez, c'est assez intéressant de voir ces gens, qui d'abord sont derrière le comptoir, par la suite, ils servent une table et après six mois peut-être une partie du restaurant. Nous avons des difficultés. Pourquoi? Parce que, les mesures AI que nous recevons, les moyens qui sont donnés par l'Office AI du canton de Fribourg, eh bien, ils sont stables, ils sont limités par rapport au nombre de mesures qu'on a. Plus on a de mesures, plus on a besoin de personnel, mais ces moyens ne sont pas adaptés à l'évolution importante des coûts de la vie. Et puis, aujourd'hui, on a quelques difficultés, parce que notre restaurant à Bulle, "Gare à Toi", il a subi deux ans de travaux. On a une magnifique terrasse qui a été subventionnée par des entreprises généreuses et qu'on a pu ouvrir seulement à la fin de l'été. Et franchement, aujourd'hui, on fait, je pense, un excellent travail avec notre personnel, mais on a des difficultés, donc on compte aussi sur le soutien de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je vais scinder ma réponse en deux parties.

Je vais parler du sel d'abord, ça concerne un petit peu mon département quand même. C'est vrai que si on prend le montant prévu au budget 2023, il n'a effectivement pas été entièrement utilisé. Un surplus de 200 000 francs a été redistribué dans le cadre des crédits complémentaires. Mais, c'est lié à des températures moyennes plus élevées que d'habitude, qui ne se répéteront pas nécessairement l'année prochaine, donc cet hiver. La réduction de 220 000 francs pourrait donc avoir pour conséquence une baisse des standards de déneigement avec les risques liés. En ce qui concerne l'augmentation de 38% dont fait mention l'auteur de l'amendement, donc M. le Député Rey, elle est due au nouveau marché des lots de services hivernaux et aux nouvelles conditions des salines de Bâle, propriété des cantons et fournisseur unique. Donc ça, c'était la partie sel.

Aucun engagement, c'est vrai, n'a été pris au-delà des montants prévus au plan financier. Donc, ces institutions sociales assument un rôle très important, et ça, je le relève aussi dans le système d'action sociale cantonal, notamment en complémentarité avec les services sociaux régionaux. Il est vrai que ces associations souhaitent répondre le mieux possible aux besoins des personnes en difficulté, mais leur engagement est réglé dans le cadre des mandats de prestations, qui, périodiquement, donnent lieu à des discussions pour adapter les mandats. A noter que le budget 2024 prévoit, au-delà du plan financier, un montant pour couvrir l'indexation 2023 des salaires et de ces associations. Mais au-delà des effets de l'indexation, les demandes de ces associations ne peuvent être toujours suivies pour rester dans les limites du plan financier. Et c'est la raison pour laquelle la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) demande absolument de refuser à l'assemblée cet amendement. Pour être précis, sous réserve de la compensation, le montant proposé de 220 000 francs implique une dépense supplémentaire pour l'Etat de l'ordre de 115 000 francs, l'autre partie étant portée à charge des communes, selon les règles de répartition impliquées dans cette rubrique. Les charges des associations qui sont reconnues comme services sociaux spécialisés au sens de la loi sur l'aide sociale sont, en effet, réparties à raison de 50 % pour l'Etat et 50 % pour les communes. Donc, je demande de refuser cet amendement.

Boschung Bruno (Le Centre/Die Mitte, SE). Comme c'était déjà relevé par l'auteur de cet amendement, le collègue Benoît Rey, on a déjà traité cet amendement au sein de la Commission des finances et de gestion (CFG) et puis c'était refusé. Pourtant, il y a une petite différence au niveau de la compensation. Je dois quand même féliciter notre collègue Benoît Rey d'avoir une jolie, jolie alternative au SITel avec ce service hivernal. Bravo, Monsieur! Ça, c'est vraiment absolument remarquable.

Non, mais c'était déjà traité. Et puis c'était refusé. Je ne peux donc pas m'exprimer au nom de la Commission, en principe, à ce sujet-là. Peut-être juste encore une fois, si on augmentait ce montant, ça aurait aussi un impact pour les communes, parce qu'il y a quand même une partie qui serait prise par les communes.

> Au vote, la proposition de M. Rey, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, et rejetée par 51 voix contre 39 et 6 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Rey:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 39.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 6.*

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'amendement que je dépose maintenant. Mon amendement vise à augmenter la participation de l'Etat aux subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux (EMS). Au budget, la somme allouée à cette subvention est de 108 francs par jour et par lit. Il est à relever que ce forfait est passé de 105 à 108 francs depuis deux ans. Mais, est-ce suffisant? Certes, j'aurais pu demander une augmentation à 110 francs, mais ne soyons pas trop gourmands. Cette demande est motivée par plusieurs facteurs, dont l'augmentation de tous les coûts de pension. Les prix de base augmentent et l'inflation touche aussi les EMS, qui peinent à boucler leurs comptes et font de gros efforts pour contenir les coûts. Ce bol d'air de 1 franc par jour sera le bienvenu.

Ainsi, pour financer cette augmentation au centre de charges 3645 (Service de la prévoyance sociale), compte 3636.007, une augmentation de 1 franc par jour fournit une augmentation de 1 078 575 francs pour les 2955 lits que compte notre canton. D'où une part cantonale de 45% et c'est pour ça que je demande d'augmenter le poste de 500 000 francs, soit une faible augmentation par rapport aux plus de 118 millions qui sont budgétisés pour l'année prochaine. En compensation, puisqu'il faut toujours compenser, et c'est là, le problème, je propose de soustraire ces 500 000 francs - on m'a dit que ce n'était pas possible, mais voilà, je propose quand même; le sel, ça n'a pas marché, les hospitalisations hors canton, ça n'a pas marché, le SITel ç'a presque marché - alors au centre de charges de l'Administration des finances, au compte 3511.007 (versements aux provisions). Ce compte prévoit actuellement un montant de 15 millions de francs, montant que je vous propose donc de porter à 14,5 millions.

A mon nom et au nom du groupe socialiste, je vous remercie pour votre soutien à cet amendement, qui serait un signal de plus au soutien à nos EMS.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). C'est à titre personnel que je prends la parole en tant que présidente de l'association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile (AFISA). Cette demande est justifiée. Elle devrait même viser un prix de pension à 110 francs. Il faut savoir que les établissements médico-sociaux (EMS) connaissent une situation très difficile, parce qu'il y a la hausse du coût de la vie, c'est-à-dire tous les produits, les services, et ils ne savent pas comment y répondre. Nous avons fait des calculs, j'ai demandé aux EMS, parce qu'il y a eu le bruit qui courait qu'ils avaient beaucoup de réserves et qu'ils faisaient des bénéfices. Or, ce n'est pas vrai. Plus de la majorité ont des déficits et, surtout, l'augmentation du prix de pension n'est pas approuvée. Donc, je ne peux que vous demander, sur la base des faits, sur la base des situations des EMS de notre canton, d'approuver cette augmentation.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je ne vais pas juger de l'augmentation des charges qui est demandée, mais de la compensation. Pour moi, compenser par une diminution de cette dotation de la provision RPT, c'est un mauvais signal pour les générations futures. Le Conseil d'Etat fait une provision d'ici à 2031, puisque l'on sait, c'est clair, c'est avéré, qu'en 2031, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) va faire diminuer les montants péréquatifs perçus par notre canton. Donc, massivement, nous aurons moins de recettes de

la Confédération et c'est justement pour compenser cette baisse que, dès aujourd'hui, dès les comptes 2023, dès le budget 2024, on attribue une provision. Donc, pour moi, c'est un mauvais signal pour les générations futures que de couper sur cette provision. Et, je vous le dis, si on accepte cette compensation aujourd'hui, pour tous les prochains budgets, on va se servir dedans. Donc, pour moi, c'est vraiment un mauvais signal. Sur le fonds, vous avez le droit de faire une proposition d'amendement, mais je trouve que la compensation est malsaine et je pense que c'est vraiment un mauvais signal. Donc, je refuserai cet amendement.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. C'est vrai, si on prend la proposition qui est faite maintenant, donc d'augmenter le position budgétaire 3636.007 du montant brut nécessaire, ça veut dire une augmentation du prix de pension de 1 franc, donc passer de 108 francs à 109 francs. On peut estimer l'effet à 1 million. Ensuite, ben, c'est clair que la participation des communes de 55 % sur la rubrique 4632.011 se monte à 555 000 francs. Donc la charge nette pour le canton qui devrait être compensée serait de 450 000 francs. Mais il est vrai, et je viens encore de consulter notre chef des finances, que cette compensation ne correspond pas du tout à la loi sur les finances, donc je ne peux pas du tout me rallier à cet amendement.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Dieser Änderungsantrag wurde bereits in der Kommission deponiert. Wir haben darüber gesprochen, und er wurde relativ klar abgelehnt. Zum einen ist das Grundanliegen ja etwas, das immer wieder zu Diskussionen Anlass gibt und man versteht auch, dass gewisse Institutionen jetzt Mühe haben. Zum anderen ist es aber vor allem auch am Kompensationsvorschlag gescheitert, bei den Rückstellungen etwas zu streichen - unser Präsident hat die Problematik schon aufgezeigt. Das ist sicher auch mit ein Grund, wieso es relativ klar abgelehnt wurde. Ich möchte das auch im Namen der Kommission so festhalten.

> Au vote, la proposition de M. Emonet, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, et rejetée par 50 voix contre 39 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Emonet:

Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 39.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 50.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE, Le Centre/Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL, Le Centre/Die Mitte), Raetz Carole (BR, VEA/GB).
Total: 3.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Mon intervention concerne la prestation "Passages" du Point Rencontre Fribourg. Le but de cette prestation est de permettre la passation de l'enfant entre ses deux parents sans que ses deux parents ne se voient ou ne se croisent. Cela est particulièrement important dans les cas de violences conjugales. Comme vous le savez peut-être, les cas de violence domestique sont en hausse en Suisse et dans notre canton. L'enfant a tout de même le droit de maintenir des relations personnelles avec son parent, même si celui-ci a maltraité son ex-conjoint.

Lors de séparations conflictuelles, il est important que l'enfant puisse maintenir des relations avec ses deux parents. Il faut ici comprendre qu'il peut être impossible pour un parent de pouvoir même simplement croiser son ex-conjoint. Il est donc nécessaire que des professionnels puissent faire le lien entre les deux pour la transmission en toute sécurité de leurs enfants. Le Point Rencontre est mandaté par l'Etat de Fribourg pour mettre en place des visites accompagnées et surveillées sur la base de décisions de justice.

Cette année, un montant de 50 000 francs aurait dû être ajouté au budget du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) pour payer cette prestation "Passages" du Point Rencontre. Cette prestation était mise en place en 2023 avec le soutien temporaire de la Loterie romande (LORO) en attendant que l'Etat puisse reprendre cela en 2024. Or - oh surprise! - le montant nécessaire à la poursuite de cette prestation ne se trouve pas au budget du SEJ. Il a été coupé par la Direction des finances (DFIN) lors des lectures budgétaires. Sans un financement supplémentaire, cette prestation va tomber dans les trois prochains mois. Or, depuis qu'elle a été mise en place en 2023, 7 situations familiales bénéficient de cette prestation. Plus d'enfants et de parents pourraient en bénéficier sur décision de justice si elle était maintenue en 2024.

Evidemment, nous déplorons le renoncement du Conseil d'Etat à cette prestation "Passages" du Point Rencontre. Là encore, nous faisons l'amer constat que ce budget ne répond pas suffisamment aux besoins de notre population fragilisée. Mais rassurez-vous, je n'ai pas déposé d'amendement pour ce thème.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Pas d'amendement non plus de mon côté, n'ayez pas peur, j'ai juste une question.

Das Thema meiner Intervention betrifft mich direkt. Ich bin leitende Ärztin der Permanence in Merlach. Uns allen ist der Fachkräftemangel bewusst und wir wissen, dass sich dieser gerade in der Pflege deutlich bemerkbar macht und in Zukunft noch akzentuierter werden wird. In diese Richtung gehen auch meine Fragen:

Wie hat der Staatsrat geplant, die Ausbildungsoffensive für die Pflegeberufe in unserem Kanton umzusetzen? Dafür braucht es Praktikumsplätze. Wie viele davon braucht es zusätzlich, und wie viele Praktikumsplätze hat der Kanton in den kommenden Jahren insgesamt geplant? Wer wird die Koordination regeln und wie? Und wie wird sichergestellt, dass auch für die deutschsprachigen Student-inn-en in genügender Zahl Praktikumsplätze zur Verfügung stehen?

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Deux réponses:

1. Tout d'abord à M^{me} la Députée Chantal Pythoud-Gaillard: c'est vrai qu'en 2022, l'Etat a augmenté sa participation de 90 000 francs pour la porter à 330 000 francs pour le sujet présenté aujourd'hui. Donc, il n'a pas été possible d'entrer en matière sur une prise en charge financière supplémentaire et il est estimé que la Loterie romande (LORO) continuerait son appui. Suite à un malentendu, le Point Rencontre Fribourg (PRF) n'a malheureusement pas renouvelé sa demande de soutien auprès de la LORO, et nous le constatons également. Donc c'est juste le soutien de la LORO qui est tombé.
 2. Par rapport à l'intervention sur les soins infirmiers forts: donc là, c'est vrai qu'on a un groupe de travail qui est actuellement en travail pour la mise en œuvre de cette initiative fédérale. Donc, je ne peux pas encore, malheureusement, articuler de chiffres aujourd'hui, mais le groupe de travail est en continuité maintenant. Donc, les résultats viendront très, très, très prochainement et nous répondrons, bien entendu, pour répondre surtout à la pénurie personnelle que nous subissons actuellement dans le milieu sanitaire et hospitalier de notre canton. Donc, on viendra très prochainement avec des solutions à votre question.
- > L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.
 - > Il n'y a pas de modification.

—

Motion d'ordre

Report du deuxième tour de l'élection 2023-GC-261 – Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac

Auteur-s: **Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*)
de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*)

Dépôt

Présidente du Grand Conseil. Il nous est difficile de faire un deuxième tour étant donné que le candidat est seul en liste et qu'il n'obtient pas la majorité absolue. De ce fait, nous sommes saisis d'une motion d'ordre de Monsieur le Député Nicolas Kolly et de Madame la Députée Antoinette de Weck par rapport à cela et au programme de la session en lien avec cette élection. Je vous lis la motion d'ordre : « Retrait de l'ordre du jour de la session de novembre de l'élection d'un assesseur (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac ». J'ouvre donc la discussion sur cette motion d'ordre et je donne la parole à Monsieur le Motionnaire Nicolas Kolly.

Prise en considération

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Effectivement, l'élection de ce juge assesseur est quelque peu problématique. Lorsque je présidais la Commission de justice, s'étaient déjà produits des cas où celle-ci ne souhaitait pas, pour des raisons diverses, soumettre une seule candidature au Grand Conseil. Après un échange avec le Conseil de la magistrature et le Secrétariat du Grand Conseil, il s'était avéré que dans un tel cas, l'outil à disposition était le retrait de l'ordre du jour de l'élection afin d'être à même de faire le point sur le poste à repourvoir.

Dans le cas d'espèce, il s'agit d'un juge à élire à la Commission de conciliation sur proposition des représentants des locataires. Ce magistrat doit être élu selon l'article 13 de la loi sur la justice, à savoir au scrutin uninominal, lequel renvoie à l'article 153 de la loi sur le Grand Conseil. Celle-ci dit que pour être élu au premier ou au deuxième tour, le candidat doit obtenir la majorité absolue des voix. D'après la loi, du moment que le candidat n'obtient pas la majorité absolue, il n'est pas éligible. Il y a par contre un flou juridique au sujet du troisième tour. S'il obtient la majorité relative, est-il élu? La loi ne le dit pas. Il convient donc de clarifier cette situation. J'imagine mal qu'on élise aujourd'hui un candidat sans savoir si l'élection est conforme à la justice. On l'assermente, a fortiori, cette session. Je pense qu'au contraire, le dossier doit être retourné au Conseil de la magistrature et à la Commission de justice, qui prendront acte de la décision du Grand Conseil de ne pas octroyer la majorité absolue à ce candidat. C'est une réalité, puisque cela s'est passé. En parallèle, il conviendra aussi d'éclaircir la situation juridique par rapport à cette élection: un candidat qui obtiendrait une voix au troisième tour pourrait-il être élu? Je pense que cela serait problématique et qu'il faudrait éclaircir cette situation juridique. Nous avons révisé la loi sur le Grand Conseil dernièrement. Ce cas de figure ne s'est peut-être jamais présenté. Dans tous les cas, cela n'est jamais arrivé depuis que je suis au Grand Conseil. Il faut clarifier cette situation. Nous ne pouvons pas nous permettre d'élire un magistrat sans savoir si l'élection est valable. Je vous invite donc à soutenir cette motion d'ordre, donc à retirer cet objet de l'ordre du jour, à éclaircir ces points, puis à remettre cet objet à l'ordre du jour de la session de décembre.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Ich nehme als Mitglied des Vorstandes des Mieterverbands Deutschfreiburg Stellung zu diesem Rückweisungsantrag und bitte Sie, diesen abzulehnen.

Ohne Beisitzer keine Schlichtung! Herr Bald-Nationalrat Kolly schlägt uns hier vor, die Wahl eines Beisitzers zurückzuweisen - dies, obwohl der Kandidat erstens vom Mieterverband Deutschfreiburg als kompetente Person zur Verfügung gestellt wurde, die sich jahrelang für Mieterinnen und Mieter und Beratungen eingesetzt hat, er zweitens vom Freiburger Justizrat als für das Amt wählbar erklärt wurde und von der grossrätlichen Justizkommission positiv als Kandidat für den Posten zur Wahl vorgeschlagen wurde.

Werte Grossrätinnen und Grossräte, es ist kein Geheimnis, dass die Beisitzerposten des See- und Sensebezirks oft zwei- oder gar dreimal ausgeschrieben werden müssen, um auch nur einen einzigen Kandidaten oder eine einzige Kandidatin zu finden. Es ist auch kein Geheimnis, dass wir in Kürze einen weiteren Beisitzer/eine weitere Beisitzerin auf Seiten Mietervertretung ersetzen werden müssen, da eine Beisitzerin aufgrund beruflichen Engagements ihr Beisitzeramt beenden wird. Lassen Sie sich somit nicht blenden und nicht von Rücktrittsdrohungen, die, wie wir alle wissen, in der Gerüchteküche gebrodelt haben, beeinflussen.

Herr Kolly hat darauf verwiesen, dass eine rechtlich Unklarheit besteht im Hinblick auf einen dritten Wahlgang. Wir haben hier noch nicht einmal einen zweiten Wahlgang durchgeführt - führen wir diesen durch! Lehnen Sie den Rückweisungsantrag

ab. Nehmen Sie Ihre Fähigkeit wahr und entscheiden Sie aufgrund sachlicher Prinzipien - und ich wiederhole noch einmal: ohne Beisitzer, keine Schlichtung.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 59 voix contre 28. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 59.*

Ont voté non:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Menétray Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 28.*

Se sont abstenus:

Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte). *Total: 4.*

> Le deuxième tour de cette élection est ainsi reporté à la session de décembre 2023.

—

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83

Direction de la formation et des affaires culturelles (2024)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (<i>UDC/SVP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	09.10.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4546</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4614</i>)

Examen de détail

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). La DFAC présente, pour cet exercice budgétaire 2024, un excédent de charges du compte de fonctionnement de 704 172 640 francs, ce qui représente une augmentation de 3,44 % par rapport au budget 2023. Les charges de fonctionnement se situent à 1 177 255 780 francs, en augmentation de 3.23 %. Les revenus s'élèvent à 473 083 140 francs, en augmentation de 2.93 %.

La direction occupe 5330.31 EPT contre 5224 au budget 2023, soit une augmentation nette de 106 EPT. Nous trouvons à la DFAC 75 apprentis et 20 stagiaires. Les charges du personnel représentent 71.91 % du total des charges de la DFAC au budget 2024. Il y a une hausse par rapport au budget 2023 de 71.60 %.

Concernant les augmentations, on peut relever les éléments suivants :

- > augmentation du nombre de personnes travaillant comme personnel enseignant (+14 418 000 francs) ;
- > augmentation du nombre de maîtres assistants (Université) (+1 052 900 francs) ;
- > augmentation du nombre d'enseignant-e-s en classe de développement (+ 2 255 980 francs) ;
- > augmentation des frais des mesures péda-go-thérapeutiques (+ 500 000 francs) ;
- > augmentation du soutien de l'Etat à l'Institut Adolphe Merkle (+ 1 000 000 francs) ;
- > augmentation des subventions cantonales pour les services de logopédie, psychologie et psychomotricité (+ 697 090 francs) ;
- > augmentation des subventions cantonales pour les institutions de pédagogie spécialisée du canton (+6 281 560 francs).

En termes de baisse des dépenses et de revenus, on peut relever les éléments suivants :

- > baisse des dépenses pour les étudiant-e-s fribourgeois-e-s immatriculé-e-s dans d'autres universités (- 1 553 110 francs) ;
- > baisse des revenus de la contribution des cantons non universitaires pour l'exploitation (- 1 549 150 francs).

Ces augmentations en matière de personnel ont un impact sur la part des communes au traitement du personnel enseignant (+7 849 510 francs) et sur les charges sociales (+1 422 120 francs), ainsi que sur la part des communes au financement des institutions de pédagogie spécialisée (+ 3 467 670 francs).

Les investissements montrent une certaine stabilité avec un montant de 32 300 000 francs pour le compte de construction d'immeubles :

- > 6 000 000 francs pour les bâtiments universitaires ;
- > 22 000 000 francs pour la Bibliothèque cantonale universitaire ;
- > 4 000 000 francs pour le Musée d'histoire naturelle, les constructions étant gérées par le Service des bâtiments (SBat) ;
- > 5 000 000 francs concernant l'aménagement d'immeubles et l'achat de terrains pour la construction d'un deuxième collège dans le sud du canton ;
- > 3 400 000 francs pour le réaménagement de la cour du collège du Sud.

Le montant total des subventions enregistre une augmentation de 7 485 840 francs, soit +7.53 % entre les budgets 2024 et le budget 2023. Cette hausse est essentiellement constatée sur les postes du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) pour 6 678 650 francs.

Dans l'enseignement degré primaire 3H-8H les besoins supplémentaires dans le traitement du personnel enseignant des classes de développement ont été définis. Une cellule d'évaluation a été mise en place pour évaluer cette demande. Il en est ressorti les éléments suivants :

- > Les nouvelles demandes sont importantes : 501 demandes en 2023 contre 449 en 2022.
- > Les demandes refusées sont trop importantes, 137 demandes refusées contre 90 en 2022.

Le nombre de demandes a fortement augmenté, car la situation actuelle dans notre canton requiert de plus en plus de soutien aux élèves. Les facteurs évalués par cette cellule sont les suivants :

- > socio-économiques (manque de ressources financières dans la famille) ;
- > éducationnels ou socio-affectifs (manque de stimulation, conflits parentaux) ;
- > histoire neuro-développementale familiale (difficultés de développement cognitif et psychique dans la famille ou la fratrie) ;
- > culture, socio-politique avec impact socio-économique (population allophone ayant un passif de parcours migratoire traumatique et de regroupement familial par étape) ;
- > sanitaire (impact de la pandémie sur les enfants qui entreront en scolarité à la rentrée 2024).

Au Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, dans le chapitre « subventions cantonales pour les institutions de pédagogie spécialisée du canton », une hausse des élèves scolarisés en institutions a comme conséquence l'octroi de l'équivalent financier de 33 EPT par le Conseil d'Etat pour la prise en charge de ces élèves, l'ouverture de classes et de groupes éducatifs. Ces montants sont en partie pris en charge par les communes.

Dans le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, on trouve 5,6 EPT supplémentaires, qui sont répartis comme suit :

- > 3,5 EPT pour l'éducation numérique ;
- > 2 EPT pérennisation de poste ;
- > 0,1 EPT transfert du SESAM.

Au Musée d'histoire naturelle, on trouve des récupérations de traitements pour le projet du nouveau musée. Ces montants font partie du crédit d'engagement qui concerne le futur projet. Il concerne la nouvelle exposition permanente.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsidentin des Parlamentarierklubs Bildung und Erziehung. Ich beziehe mich auf unser Mandat namens "Pour la gestion de leurs établissements, les directions d'écoles primaires disposent d'ici fin 2030 des mêmes ressources en temps de travail que les directions d'écoles du cycle d'orientation".

Dieser parlamentarische Auftrag wurde an der letzten Junisession vom Grossen Rat mit 79 Stimmen angenommen. Er verlangt jährliche minimale Stellenerhöhungen von 5 Vollzeitstellen Schuldirektion und zwei Vollzeitstellen für Mitarbeitende.

Im vorliegenden Budget ist das Konto 3010.300 beim obligatorischen Unterricht um gerade mal 460'100 Franken erhöht. Dies führt uns zur folgenden Frage: Sind diese sieben zu schaffenden Stellen im Budget 2024 berücksichtigt, so dass der Beginn der Umsetzung im neuen Schuljahr, sprich im August 2024, sichergestellt ist?

Besten Dank für die Beantwortung dieser Frage.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). J'ai deux questions en lien avec la DFAC et en particulier en lien avec son budget.

La première question: par rapport au montant du budget alloué aux aides de vie scolaire, le budget prévu est si faible qu'il ne permet actuellement que d'engager des étudiants à l'ECG de 17 à 18 ans pour venir aider et encadrer les élèves à besoin éducatif. Il va sans dire que ces étudiants sont non formés. Il y a près de 60 enfants à besoin éducatif dans notre canton. Qui dit 60 enfants dit donc 60 classes, 60 enseignant-e-s en difficulté, qui ont besoin d'un vrai soutien. Cependant, avoir un budget si faible ne permet pas d'avoir du personnel formé, ce qui est véritablement dangereux, car ces enfants, qui ont besoin d'une structure, ne sont pas correctement encadrés. Réagir de manière opportune face à un enfant qui a des réactions singulières nécessite une formation spécifique, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Monsieur le Conseiller d'Etat, êtes-vous conscient de cette situation? Y a-t-il une volonté d'assurer, à l'avenir, l'engagement de personnes formées pour aider ces enseignant-e-s confronté-e-s à ces enfants?

Ma deuxième question concerne le montant des bourses. Il n'y a, semble-t-il, toujours pas la volonté d'indexer les bourses au coût de la vie. Elles sont constantes alors que les prix augmentent de manière très importante. Le Conseil d'Etat assume donc une paupérisation claire des bénéficiaires de bourses, des personnes qui n'ont pas la chance d'avoir des parents qui ont les moyens de les aider. Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette paupérisation? Y a-t-il une volonté d'augmenter ce montant des bourses et de l'indexer au coût de la vie ?

Schwander Susanne (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Budgetieren ist eine schwierige Sache, jedoch erlaube ich mir trotzdem eine Frage zum Stellenetat der Schulsozialarbeit.

Der Auftrag 2020-GC-206 wurde im Grossen Rat am 6.10.2021 angenommen. In besagtem Auftrag wurde verlangt, für das Jahr 2024 zusätzliche 16 Vollzeitäquivalente zu schaffen, um den Bedarf der Schulsozialarbeit abzudecken. In der Botschaft zum Budgetentwurf kann ich jedoch lesen: "Ces créations de postes comprennent 8,00 EPT de travailleurs sociaux supplémentaires par rapport au budget 2023." Dies entspricht der Hälfte der geforderten Stellen, und ich frage mich, wie es kommen kann, dass ein Auftrag ignoriert und nicht umgesetzt wird? Ich bitte Sie, Herr Staatsrat, mir dies zu erklären.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VEA/GB, SC). J'interviens à titre personnel. Je suis membre du Club culture et de la Commission administrative du Conservatoire. Je me réfère aux comptes « Subventions culture », le poste 3636.118. L'année passée, le Grand Conseil l'avait augmenté de 500 000 francs. A ce jour, au budget 2024, il a à nouveau été imputé 365 000 francs. C'est une grande déception et ceci ne correspond pas à la volonté du Grand Conseil. J'invite donc le Conseil d'Etat, dans l'élaboration du prochain budget, à tenir compte de cette volonté du Grand Conseil.

J'aimerais relever un autre point concernant le Conservatoire. Avec plus de 4000 élèves, le Conservatoire du canton de Fribourg a un rôle majeur dans le maintien et le développement de l'art de la musique vocale et instrumentale ainsi que de l'art dramatique et de la danse. Initié en 2017, le Conservatoire a développé un plan stratégique, accompagné d'un plan d'action afin d'améliorer ses prestations et, entre autres, accompagner et soutenir les jeunes talents. Je ne peux donc qu'être très déçue que les 0,5 EPT demandé pour la filière « Jeunes talents » du Conservatoire aient été biffés au budget 2024. Je demande ici au Conseil d'Etat de remettre, au moins pour 2025, ces moyens afin d'éviter que les ressources pour cette filière ne soient prises sur les heures d'enseignement. Le développement de la filière « Jeunes talents » ne doit bien sûr pas baisser l'offre de l'enseignement habituel au Conservatoire.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Pour répondre à Madame Mäder-Brühlhart sur l'appui aux écoles primaires, il n'y a rien de prévu pour le budget 2024 comme tel. Cependant, un mandat du mois de juin ne peut être mis en application pour le mois d'août. L'année scolaire 2023-2024 ne peut pas être modifiée à si brève échéance avec une telle décision. En revanche, j'imagine bien que ces éléments figureront dans le budget 2025. Pour ce dernier, c'est l'année scolaire, qui commence à la rentrée au 1^{er} août 2024. Ce n'est pas possible d'intégrer ces éléments en quelques semaines d'autant plus que la DFAC prépare les contrats des enseignants dès la fin juin, juillet. Vous ne pouvez pas modifier les éléments à si court terme. Cela figurera au budget 2025.

Monsieur le Député Kubski, pour ce qui est de l'aide aux auxiliaires de vie, nous avons l'intention de mettre à disposition des personnes. Nous avons des mandats externes, prévus pour ce type d'encadrement.

Quant aux bourses, la motion Marie Levrat/Savio Michellod « Pour une révision de la loi sur les bourses » est en cours de préparation à la DFAC. Elle donnera des réponses à ce sujet.

46 EPT avaient été octroyés pour les travailleurs sociaux. Il y en a eu 15 en 2022, 15 en 2023. Il en était prévu 16 en 2024. Nous en proposons 8. Il faut savoir, j'y étais à l'époque, que nous avons fait, pour l'année 2022, des transferts de personnes dédiées au soutien aux établissements en difficulté (SED) et nous avons prévu 8 nouveaux travailleurs sociaux par transferts à l'interne de la direction. Il faut aussi tenir compte de cela, car dans le montant des travailleurs sociaux, il n'y avait pas que des créations de nouveaux postes mais aussi des transferts. En 2022, il y a eu 15; + 8 + 15 en 2023; + 8 en 2024. Le tout additionné et nous arrivons à 46,2 pour l'année 2024. Il y aura encore + 8 en 2025, ce qui fera au final 54 et non 46. Nous sommes dans les cordes par rapport à la demande du Grand Conseil en termes de nombres. Nous l'avons construit pas seulement avec des nouveaux mais également avec des transferts préparés, à l'époque, en 2021 pour 2022. C'est la réponse concrète que je pouvais vous donner.

On a bien pris note de l'augmentation pour la culture. On a fait un effort, puis nos arbitrages, également dans ce domaine. Nous sommes aussi conscients que la culture fait l'objet d'une révision totale de la loi. On attend aussi de voir ce que cela va demander en termes d'exigences et de propositions. Nous pourrions certainement caler la situation avec la nouvelle loi.

Quant aux jeunes talents, je n'ai pas de détail mais je sais qu'en 2023, un montant forfaitaire de 40 000 francs, versé par la Confédération, est prévu pour lancer l'opération. Pour 2024, nous avons 10 000 francs. Il s'agit d'une estimation des recettes des Talent cards, qui seront octroyés pour la filière en fonction des connaissances que nous avons. Je n'ai pas d'éléments plus concrets pour ce qui est des jeunes talents.

Au niveau du COF, nous avons pour l'instant créé le poste de directeur adjoint pédagogique pour pouvoir consolider la chose en sachant que d'autres demandes viendront par la suite. En l'occurrence, c'était la demande la plus express.

Je vous ai donné les éléments que j'ai pu vous livrer en fonction de mes connaissances et de l'analyse des dossiers.

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83 Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat (2024)

Rapporteur-e: **Gobet Nadine** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **09.10.2023** (BGC novembre 2023, p. 4546)
Préavis de la commission: **08.11.2023** (BGC novembre 2023, p. 4614)

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). En préambule, signalons que la protection des données est une thématique toujours plus importante dans notre canton. Un renforcement est ainsi nécessaire et des ressources supplémentaires sont prévues avec du personnel pour la mise en œuvre de la protection des données. Concernant les EPT, il y a au total une augmentation de 2,8 EPT qui concernent la protection des données.

Un autre élément qui impacte le budget 2024 est la volonté de concentrer et de rationaliser le matériel et les impressions pour tout le canton. A ce stade, il y a une réflexion sur la possibilité de mettre sur pied un seul centre d'impression pour l'entier de l'Etat. L'entreprise qui accompagne le Service cantonal des contributions pourrait s'occuper de poursuivre ce projet.

Au niveau du Conseil d'Etat, on constate une augmentation de l'excédent de charges de 259 460 francs par rapport au budget 2023. Ainsi, les pensions de retraite progressent de 213 000 francs par rapport au budget 2023 et cela résulte du changement de situation d'un ancien Conseiller d'Etat et de l'augmentation générale sur les rentes versées.

Les prestations de service par des tiers ont subi une augmentation de 150 000 francs par rapport au budget 2022 pour Fribourgissima – Image Fribourg. Cela résulte du fait que le canton a décidé de mettre 500 000 francs sur 4 ans pour la promotion de la marque « Fribourg », soit les deux premières années 150 000 francs par an, budgets 2023 et 2024, puis 100 000 francs par an.

A la Chancellerie, l'augmentation de l'excédent de charges de 400 580 francs par rapport au budget 2023 est en partie due à l'augmentation des EPT. Il y a 2,7 EPT supplémentaires, soit 2 EPT pour des conseillers juridiques et 0,7 EPT qui ont été transférés du SAMI à la Chancellerie. Ces 0,7 EPT viennent à la Chancellerie pour la protection des données et permettront de pérenniser des postes de personnes en réinsertion.

La part aux frais de conférences, en augmentation de 213 000 francs par rapport au budget 2023, résulte principalement de l'administration numérique suisse, pour tout ce qui touche la digitalisation. En effet, il y a la volonté au niveau national de fédérer les forces pour l'administration numérique. L'objectif est d'éviter que chacun développe sa solution et les moyens sont mis en commun. Il s'agit d'une répartition intercantonale et donc de charges liées. La contribution annuelle existe depuis 2022, mais le montant va augmenter à environ 500 000 francs à terme.

Pour terminer, en ce qui concerne l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données et de la médiation, nous avons été informés que la nouvelle autorité est très orientée solution et que la relation avec le canton est bonne.

On relèvera une augmentation de 0,8 EPT pour un appui juridique pour la transparence et la protection des données. Il s'agit dans ce cas-là d'augmenter les ressources pour la mise en œuvre de la loi sur la protection des données.

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83 Pouvoir législatif (2024)

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du Parlement:	La Secrétaire générale.
Rapport/message:	09.10.2023 (BGC novembre 2023, p. 4546)
Préavis de la commission:	08.11.2023 (BGC novembre 2023, p. 4614)

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Pour le Grand Conseil, l'augmentation de l'excédent de charges est de 112 950 francs par rapport au budget 2023.

Dans les prestations de service par des tiers, on relèvera une augmentation de 75 000 francs par rapport au budget 2023, dont 60 000 francs alloués à la communication institutionnelle du Grand Conseil. Il s'agit d'une nouvelle rubrique pour développer la communication du Grand Conseil, notamment sur les réseaux sociaux ou via le site internet, qui va être modifié. La campagne de communication, lancée par le Bureau, sera réalisée en deux étapes. Un comité de pilotage a été mis sur pied et l'entreprise MINT a obtenu un mandat. Cela commencera par le développement de capsules vidéo en 2024 et la suite de la démarche sera liée à l'avancement de la refonte du site Parlinfo. Le but est d'expliquer à la population ce qu'est le Grand Conseil et ce qu'il fait.

Pour les commissions et les délégations, l'augmentation de l'excédent de charges de 65 000 francs par rapport au budget 2023 s'explique de la manière suivante : 50 000 francs de plus par rapport au budget 2023 à la suite de l'augmentation du nombre de membres à la CFG (+ 2 membres) et 15 000 francs pour les frais de déplacement.

- > L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.
- > Il n'y a pas de modification.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2024)

Rapporteur-e:	Rey Benoît (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	09.10.2023 (BGC novembre 2023, p. 4546)
Préavis de la commission:	08.11.2023 (BGC novembre 2023, p. 4614)

Examen de détail

Rey Benoît (VEA/GB, FV). **Budget total de la direction**

L'excédent de charges du budget de fonctionnement de la DIAF se monte à 97 855 760 francs, soit un montant d'environ 2,7 millions de francs supérieur au budget de 2023. Le budget des investissements s'élève à 32 887 000 francs, ce qui correspond à une augmentation de presque 4 millions par rapport au budget de 2023.

La DIAF a obtenu 1,9 EPT sur de nouveaux postes pour 2024. 0,5 EPT est à disposition du Service de l'agriculture. 0,3 EPT est attribué à l'administration des Vignobles de l'Etat. 0,5 EPT va au SAINEC afin de pouvoir augmenter les ressources dans le domaine de l'état civil. 0,6 EPT va au SAAV pour renforcer la dotation des vétérinaires officiels. Les préfetures ont reçu 0,7 EPT, pour le moment imputé à la Conférence des préfets.

3400 Secrétariat général

On constate une augmentation minimale de charges, essentiellement due à l'augmentation des traitements du personnel.

3405 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil

Les charges nettes du service prévoient une augmentation d'environ 170 000 francs par rapport au budget 2023 pour atteindre 2 538 230 francs. Il y a une augmentation de 0,5 EPT et une augmentation des locations de presque 20 000 francs.

Il est à remarquer que le personnel à l'Office d'état civil a pu être entièrement engagé en 2023. L'effectif sera donc au complet permettant la réalisation des tâches reportées.

3410 Préfectures

L'excédent de charges des sept préfectures s'élève à 2 853 600 francs contre 2 309 880 francs au budget de 2023. Cet excédent est dû à l'augmentation du traitement du personnel ainsi qu'à plusieurs adaptations.

Récupération de traitements: La Commission des finances et de gestion a demandé au chef de direction de discuter avec la Conférence des préfets pour unifier la pratique de récupération des traitements dans les différentes préfectures. La Conférence des préfets a pris acte de cette demande. Pour y donner réponse, elle souhaite rencontrer la CFG ou une délégation de la CFG. Nous répondrons positivement à cette requête.

3415 Service des communes

Le budget est très stable à l'exception de la rubrique 3632.018 pour les fusions de communes. Aucune fusion charge le budget 2024. La péréquation des besoins, entièrement financée par le canton, est à la hausse. Pour le budget 2024, les charges du canton augmentent d'environ 800'000 francs pour atteindre 16,8 millions de francs. Cela est dû à la hausse du potentiel fiscal de l'année référentielle 2021, comparée à l'année 2020.

3430 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

L'excédent de charges du budget 2024 s'élève à 10 125 920 francs. Il est ainsi 650 000 francs plus élevé qu'en 2023. L'augmentation s'explique par plusieurs éléments, d'une part par le traitement du personnel et d'autre part, par certaines augmentations ou transferts de postes. (pérennisation de postes personnel auxiliaire, assistant officiel eau potable, révisions et nouvelles exigences fédérales

3130.000 : Prestations de service par des tiers. Il y a une augmentation de 210 000 francs à cette rubrique, due à une nouvelle campagne d'éradication du piétin et à une nouvelle stratégie de lutte contre le BVD.

3440 Institut agricole de l'Etat de Fribourg

L'excédent de charges du budget 2024 s'élève à 37 104 840 francs, soit presque au même niveau que le budget de 2023. Dans les investissements, il faut relever les prêts pour le Fond rural. Un prêt maximal de 8 millions sera donné à la Liebefelder Kulturen AG pour aider à financer la construction d'un bâtiment pour la production des cultures fromagères à Grangeneuve, sur la base d'un DDP. Un prêt de 4 millions sera inscrit dans le budget 2024 et le reste sera budgété en fonction de l'avancement des travaux.

La hausse des coûts informatiques est due à la mise à jour du système GELAN.

3445 Service des forêts et de la nature

L'excédent de charges du budget 2024, qui représente une augmentation d'environ 300'000 francs par rapport au budget 2023 est dû à une mise en œuvre de mesures pour la stratégie cantonale de la biodiversité. Dans les investissements, 400 000 francs sont prévus pour l'achat de tracteurs forestiers et 100 000 francs pour l'acquisition de véhicules à l'intention des garde-faune. A ce sujet, la CFG s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu de mieux centraliser les achats de véhicules à l'Etat, à suivre.

3109.035 Fournitures pour les piscicultures et ruisseaux d'élevage

Le budget 2024 a pratiquement doublé, car il prévoit la participation à la pisciculture de Colombier, augmenté du montant nécessaire à la remise en fonction de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac (mise en fonction prévue pour la saison de production 2024/25, production hivernale).

3460 Vignobles de Lavaux

Le budget de 2024 prévoit un excédent de charges de 301 860 francs. Cet excédent particulièrement élevé représente la part de l'amortissement du projet de rénovation, pris en charge par la caisse générale de l'Etat.

3010.101 Augmentation des coûts de personnel

0,3 EPT sont octroyés en 2024 afin de définir le concept d'œnotourisme - qui nous avait été présenté - dès 2026 et pour accompagner le grand chantier de la rénovation des Faverges, dont nous avons discuté dans cette salle.

3144.000 Entretien et rénovation des immeubles

Il y a une nouvelle répartition entre le budget de Grangeneuve et des Vignobles de l'Etat. Tous les frais et toutes les recettes (loyer) sont imputés au centre VILA.

3300.001 Amortissements des immeubles

Le budget 2024 prévoit un excédent de charges de 301 860 francs. La rubrique 3300.001 totalise 490 450 francs. Le fonds des vignes quant à lui assume 200 000 francs via la rubrique 4510.001. Le fonds des vignes assumera un montant total de 1,5 millions via les amortissements annuels, conformément au message qui nous avait été présenté.

Le solde des deux rubriques, de 290 000 francs, représente le montant pris en charge par l'Etat. L'excédent de charges restant de 11 000 francs correspond à peu près aux excédents de charges budgétisés les années précédentes.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais tout d'abord saluer la performance du Grand Conseil, qui m'a pris de vitesse pour la première fois. Je m'excuse pour la minute de retard. Ceci dit, je remercie le rapporteur pour sa présentation complète. Je n'ai pas de complément d'information à apporter.

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

Budget de l'Etat 2022-DFIN-83

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (2024)

Rapporteur-e:	Peiry Stéphane (<i>UDC/SVP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	09.10.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4546</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4614</i>)

Examen de détail

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Je vous rassure. C'est la dernière direction que nous allons examiner cet après-midi, à savoir la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, dont le budget 2024 présente au compte de résultats des charges pour 432 344 000 francs, en diminution de 14 162 000 francs par rapport au budget 2023, soit une diminution de -3 %. Dans la même tendance, les recettes du compte de résultats se chiffrent à 246 566 000 francs, là aussi en diminution de 12 478 000 francs ou -5 %. L'excédent de charges estimé pour 2024 atteint 185 777 000 francs, en diminution de 1 684 000 francs.

La réduction des charges provient essentiellement de la réduction des amortissements dans certains services. J'y reviendrai.

Le compte des investissements, quant à lui, présente des dépenses brutes pour 56 832 000 francs en 2024, en diminution de 12 581 000 francs, soit -18 %. Les recettes d'investissement sont estimées à 2 862 000 francs en 2024, une somme pratiquement équivalente au budget 2023.

La diminution des investissements bruts de plus de 12 000 000 francs s'explique par la réduction attendue des investissements par l'ECPE, où les investissements sont chiffrés à 8 400 000 francs en 2024 contre 15 200 000 francs en 2023 et par la réduction de la 3^e tranche de subvention cantonale à l'ACPC, 5 712 000 francs prévus en 2024 contre 10 000 000 francs en 2023, mais cela est conforme au plan de financement de l'ACPC.

Au niveau des EPT, la Direction de l'économie disposera, au budget 2024, de 969,71 EPT, soit 28,45 EPT en plus, dont 1,5 EPT dans l'administration centrale et 26,95 EPT dans le secteur de l'enseignement.

Je vous donne maintenant quelques informations complémentaires dans certains services ou autres écoles :

Secrétariat général :

La subvention cantonale aux centres d'expositions de 100 000 francs se limite à Espace Gruyère. Depuis 2023, il n'y a plus de subvention pour Forum Fribourg.

Ecole professionnelle artisanale et industrielle :

Il y a ici une augmentation du nombre d'enseignants de 6,3 EPT, ce qui explique l'augmentation de l'excédent de charges par rapport à 2023.

Ecole des métiers :

L'excédent de charges diminue de 4 783 000 francs par rapport au budget 2023, grâce à la fin de l'amortissement de l'immeuble. Par contre, il y a une augmentation des amortissements des appareils de 1 358 660 francs, qui s'explique

par l'amortissement des nouvelles tours CNC. Comme vous le savez, les amortissements sont calculés directement par l'Administration des finances.

Il y a aussi une augmentation des frais d'entretien et de rénovation de l'immeuble de l'Ecole des métiers, qui se justifie par le fait que la halle au niveau 4 n'est pas conforme en cas d'incendie. La mise en conformité des voies d'évacuation est exigée par la police du feu et est estimée à 250 000 francs.

Ecoles techniques :

Pour rappel, la filière ES des conducteurs de travaux devrait se terminer progressivement. Il n'y aura pas de nouveaux étudiants en 1^{re} année lors de la rentrée 2024. Une intégration dans une nouvelle filière HES est en discussion mais pas encore formellement décidée.

Direction générale HES-SO :

Concernant le compte des investissements de la HES-SO, tous les projets prennent du retard et en particulier les études de transformation de la Halle grise sur le site de Bluefactory pour le transfert de la filière « Architecture » de la HEIA.

HEIA :

Plusieurs projets stratégiques ont été retenus pour le budget 2024 de la HEIA, dont la mise en place d'une nouvelle filière HES en *Baumangement*. Ces nouveaux projets stratégiques génèrent de nouvelles dépenses dans plusieurs rubriques et l'on espère que cela va redonner une dynamique à la HEIA, qui voit son effectif d'étudiants diminuer. En effet, alors que 892 étudiants avaient été budgétisés au budget 2023, ils ne seront que 810 à 815 étudiants. Par conséquent, le budget 2024 a été corrigé sur la base du réel 2023, connu à la fin avril 2023.

HEG :

Là aussi, nous avons des EPT supplémentaires pour une nouvelle orientation « bachelor » en management durable.

Au niveau des recettes d'écologie, comme pour la HEIA, on constate une diminution du nombre d'étudiants, soit – 15 étudiants entre le budget 2023 et 2024.

A la HEIA comme à la HEG, on constate des prélèvements sur provisions, 200 000 francs à la HEG et 550 000 francs à la HEIA. Il existe en effet une provision de 1 500 000 francs au bilan de la HES-SO et ces prélèvements sur provisions relèvent de la décision du Conseil d'Etat. Il s'agit d'une provision de fonctionnement et elle sert à financer globalement une partie du fonctionnement des hautes écoles lorsque le déficit global à la charge de l'Etat l'exige.

Haute Ecole de Santé :

L'augmentation de l'excédent de charges pour plus de 1 100 000 francs par rapport à 2023 s'explique par la mise en œuvre de deux projets stratégiques, dont l'un a trait à l'augmentation de la capacité de formation en soins infirmiers. Le second servira au développement de l'innovation clinique et de l'entrepreneuriat en santé.

Là aussi, on constate une baisse du nombre d'étudiants.

HETS :

Au contraire des autres hautes Ecoles, la HETS voit ses effectifs d'étudiants augmenter de 373 étudiants en 2023 à 393 en 2024.

Il y a une augmentation des dépenses dans cette haute école pour développer la relève du corps intermédiaire et dégager du temps pour le corps professoral. Cinq postes de collaborateurs scientifiques seront créés sur la période 2023 à 2026.

Service de l'énergie :

Enfin, le Service de l'énergie, qui est fortement sollicité, verra son effectif augmenter de 1,5 EPT en 2024.

Je terminerai mon rapport en remerciant Monsieur le Conseiller d'Etat Olivier Curty et son secrétaire général, Monsieur Christophe Aegerter, pour leur disponibilité et leur bonne collaboration dans le cadre de l'examen du budget de leur direction.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Vu les défis en matière d'approvisionnement et de transition énergétique, nous sommes très surpris, négativement surpris, de voir une baisse au niveau du Service de l'énergie même si effectivement, les EPT ont été augmentés. Nous demandons plus spécifiquement au Conseil d'Etat les raisons des baisses ou des stagnations suivantes :

- > baisse du versement au fonds de l'énergie d'environ 3 mios de francs (17 mios au lieu de 20 mios). Rappelons que ce fonds a pour but d'encourager l'utilisation économe et rationnelle de toute énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables ;
- > stagnation des subventionnements pour la recherche et le développement en matière d'énergie, qui reste à 120 000 francs ;

> stagnation à la baisse des subventions cantonales aux tiers en matière énergétique à 29 millions de francs (même montant qu'en 2023) alors que nous étions à 32 millions de francs.

Nous sommes d'avis que vu les défis énergétiques et l'urgence climatique ce n'est pas le bon timing de faire preuve d'austérité dans ce secteur clé qu'est l'énergie, que ce soit au niveau de la santé économique de notre canton ou de l'indispensable réduction des émissions CO₂.

Cela a été dit, l'atteinte des objectifs de la loi climat nécessite non seulement un plan climat consistant et efficient mais aussi de renforcer les politiques sectorielles qui ont une influence directe sur le climat. Force est de constater qu'au niveau de l'énergie, nous n'allons pas dans cette direction. C'est un mauvais signal que l'on donne à la population et aux acteurs économiques. Je vous remercie par avance de votre réponse.

Senti Julia (PS/SP, LA). Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion erlaube ich mir, kurz auf eine kleine Ungereimtheit in Bezug auf die Zahlen des Amtes für Berufsbildung aufmerksam zu machen oder eine Frage zu stellen.

Gemäss unseren Informationen wurde der Finanzkommission auf Anfrage nämlich mitgeteilt, dass ein Betrag von 200'000 Franken, welcher im Budget 2023 zur Unterstützung von sozialen beruflichen Integrationen für Personen mit tiefem Einkommen figurierte, nach wie vor vorhanden ist und zur Verfügung steht, dies, weil der Betrag angeblich nicht genutzt worden ist im Jahr 2023. Dieser Betrag ist jedoch nicht im Budget 2024 aufgeführt. Nun ist mir nicht ganz klar, wie ein Betrag im Jahr 2024 im Budget zur Verfügung stehen, im Budget aber nicht aufgeführt sein kann - solange er vorhanden ist und trotzdem genutzt werden kann, ist ja alles in Ordnung, aber vielleicht kann uns Herr Staatsrat Curty hierzu aufklären.

Viel wichtiger erscheint uns, dass solche Unterstützungsbeiträge gerade bei sozial schwächeren Gliedern ohne grosse Formalitäten beantragt werden können, so dass die Beträge auch im Jahr, in welchem sie budgetiert werden, eingesetzt und bezogen werden können.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Bezüglich der Frage von Frau Grossrätin Senti: Im Rahmen der Covid-Massnahmen, die wir getroffen haben, hatten wir einen Betrag von zweimal 200'000 Franken zur Verfügung, um die Integration von Jugendlichen zu unterstützen. Dieser Betrag war bis Ende 2023 limitiert, aber dieser Betrag wurde noch nicht aufgebraucht. Die Massnahme hat nicht den gewünschten Effekt erzielt, es gab auch nicht die notwendigen Nachfragen, das heisst, wir haben immer noch einen Teil dieses Betrages zur Verfügung. Es wurde in diesem Sinne auch ein parlamentarisches Instrument deponiert, und der Staatsrat wird in Kürze in einer umfassenden Weise auf diese parlamentarische Frage antworten. Die Idee ist, dass wir einen Teil des Geldes, das nicht ausgegeben wurde im Rahmen dieses speziellen Covid-Plans weiterhin für diese Massnahmen benutzen können. Ein entsprechender Entscheid respektive die Antwort auf die parlamentarische Anfrage steht noch aus, aber sie wird dem Grossen Rat in Kürze vorgelegt werden.

Je vais répondre à la question du député Bruno Clément. Je suis très content, car c'est la première fois que nous allons augmenter les effectifs du Service de l'énergie de 1,5 %. Ainsi, les 1,5 % que nous avons reçus au sein de notre direction seront donnés au Service de l'énergie. C'est donc un signal politique fort. Par rapport aux montants que vous avez cités, je ne vais pas passer en revue les positions budgétaires. Pour ce qui est du montant à disposition pour l'assainissement des bâtiments, le fait que le Groupe E – c'est une longue histoire – ne contribue plus directement à cette position budgétaire a entraîné une baisse du montant à disposition. Pour 2023, celui-ci sera compensé par le Conseil d'Etat grâce à un crédit complémentaire. Pour ne rien vous cacher, le Conseil d'Etat nous a également donné une certaine garantie qu'à la suite de l'adoption du budget 2024 par le Grand Conseil, donc pour les six à sept semaines restantes, nous pourrions allouer des montants à l'assainissement des bâtiments en prenant sur le budget 2024. Nous disposons de flexibilités en la matière grâce au Conseil d'Etat. Il m'a aussi clairement indiqué que dès le moment où je n'aurai plus le budget nécessaire pour valider des demandes de subventionnement pour l'assainissement, je pourrai solliciter le Conseil d'Etat pour que le programme « bâtiments », qui nous est extrêmement cher, puisse être poursuivi.

Nous venons également d'adresser une lettre au Bureau du Grand Conseil concernant une motion que vous avez déposée. Il s'agit de la poursuite du subventionnement, une augmentation de la subvention de 50 % par rapport au programme existant. Nous avons répondu à cet instrument parlementaire. Je vous laisserai en prendre connaissance.

Je suis rassuré. Le Conseil d'Etat assure les subventions au Service de l'énergie. Cependant, dans un contexte budgétaire de plus en plus compliqué, nous avons pris la liberté de ne pas mettre les montants directement au budget, quitte à réagir une fois que les montants nécessaires nous font défaut. J'espère avoir répondu à votre question. Je reste à votre disposition pour poursuivre notre discussion en bilatéral.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Concernant la question de Madame la Députée Senti, je confirme les propos de Monsieur le Représentant du gouvernement, puisque cette question a été évoquée en séance de la CFG. Quant à la question du député Clément, Monsieur le Représentant du gouvernement vient d'y répondre.

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

Election judiciaire 2023-GC-260

Assesseur-e (domaine social et/ou éducatif) auprès de la Justice de paix de la Gruyère

Rapport/message: **31.10.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4900*)

Préavis de la commission: **08.11.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4918*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 0; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Yves Charles Erwan Gremion, à Broc*, par 53 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Suzane Alice Cosandey: 42; Justine Catillaz: 1; Malorie Gremaud: 1.

Election judiciaire 2023-GC-261

Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac

Rapport/message: **31.10.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4900*)

Préavis de la commission: **08.11.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4918*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 92; rentrés: 92; blancs: 50; nuls: 5; valables: 87; majorité absolue: 44.

A obtenu des voix *M. Patrik Gruber*: 37.

Divers

Hommages à Mme Nadine Gobet et à M. Nicolas Kolly, élus au Conseil national

Présidente du Grand Conseil. Comme vous ne l'ignorez pas, les élections fédérales ont souri à nos collègues Nadine Gobet et Nicolas Kolly, qui se retrouveront, dès le mois prochain, dans le grand bain bernois. Encore une fois, bravo à eux deux! Nous ne doutons pas que l'excellente expérience acquise dans cette salle, parmi nous, les aura parfaitement préparés à ce nouveau mandat sous la Coupole.

Avec leur départ, ce Grand Conseil perd deux parlementaires influents, chacun à sa manière. Nadine, qui a rejoint ce Grand Conseil en 2006, est une députée discrète, qui ne fait guère de bruit au plénum. Aux grandes envolées et éclats de voix, elle préfère le travail en coulisses, là où se forment les consensus, où se trouvent les solutions. Combien de fois n'a-t-elle pas traversé cette salle pour aller rejoindre Monsieur Mauron pour trouver des consensus? Travailleuse infatigable et inlassable défenseuse des PME de ce canton, Nadine Gobet sera regrettée non seulement par la CFG, au sein de laquelle elle œuvre avec brio depuis 2011 mais, j'en suis persuadée, par nous toutes et tous. Nadine, Merci pour tout ce que tu as apporté au sein de ce parlement et je retrouverais peut-être, aux yeux de certaines et certains, mon vrai prénom, « Nadia », car il y avait souvent deux « Nadine » dans cette salle. Je ne leur en voulais pas, car avoir le même prénom que toi était un honneur pour moi.

Gobet Nadine (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je vous remercie très sincèrement, Madame la Secrétaire générale, les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat du Grand Conseil, ainsi que vous tous, Chers Collègues Députés, pour la qualité de nos relations et le travail que nous avons accompli ensemble au sein de ce parlement et dans les commissions dans lesquelles j'ai siégé durant ces 17 ans. Soyez assurés que je garderai un excellent souvenir de nos échanges, parfois engagés, mais toujours empreints de respect, qui m'ont permis d'agir avec passion dans l'intérêt de la population et de

l'économie générale. Grâce à ce mandat, j'ai eu la chance de collaborer avec des conseillers d'Etat, des chefs de service, des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale, de tisser des liens et de nouer de solides amitiés avec mes collègues de parti et pas uniquement, fort heureusement pour moi. Je peux vous assurer que j'ai aimé chaque instant de cet engagement. C'est pourquoi je quitte aujourd'hui le Grand Conseil avec un pincement au cœur après y avoir passé un tiers de ma vie. J'y ai beaucoup appris. J'emporte avec moi des souvenirs lumineux de ces années qui ont été très très enrichissantes. Je vous remercie, vous tous, pour tout ce que vous m'avez apporté. Dernière chose à mes collègues du rang d'en face: avec mon départ, je vais vous simplifier la vie, car nous n'aurons plus besoin, au début de la session, de définir qui met la veste orange et quel jour, pour éviter qu'on ne soit plusieurs, soit avec une veste orange, soit avec une veste bleue. Aujourd'hui, la veste bleue, c'est Julia. Merci à vous tous pour ce que vous m'avez apporté! Merci pour votre amitié! Bonne suite d'activité dans cette législature à tous les députés qui restent.

Présidente du Grand Conseil. Nous regretterons également Nicolas Kolly, et certains sans doute plus que d'autres. Suivez mon regard. Nicolas, c'est un tout autre style que Nadine. L'avocat et chef de groupe qu'il est n'hésite pas à intervenir haut et fort, à tancer ses contradicteurs. Mais c'est également un député posé, réfléchi, qui sait travailler en coulisses, mettre de l'eau dans son vin, nouer des alliances avec tout le monde. Gageons qu'il saura en faire de même à Berne.

Nicolas Kolly a rejoint la Commission de justice sitôt élu, en 2011, avant d'en reprendre la présidence cinq ans plus tard. Il l'a quittée en 2021, après avoir pris la tête de son groupe parlementaire. Je ne crains pas de dire que sans lui, les séances du Bureau ne seront plus tout à fait les mêmes. Merci Nicolas pour ton engagement au sein de ce parlement et sache que j'ai apprécié travailler avec toi, comme beaucoup d'entre nous, j'en suis certaine.

Aujourd'hui, nous perdons Nadine et Nicolas. Mais nous nous réjouissons qu'avec eux, Fribourg et la Suisse gagnent deux excellents conseillers nationaux.

Très Chère Nadine, Cher Nicolas, je vous adresse mes très vives félicitations pour votre élection et vous souhaite bon vent sous la Coupole fédérale. Bravo Nicolas!

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Merci, Madame la Présidente, pour vos bons mots. Chers Collègues Députés, Messieurs les Conseillers d'Etat, Nadine m'a demandé si j'allais dire un mot. Je pensais refuser, car je n'aime pas ces moments: servir et disparaître. Je ne vais donc pas être long. Je vais simplement vous remercier pour ces bons moments passés ensemble. Je m'adresse ici à l'ensemble des députés, au Conseil d'Etat et surtout aussi au Secrétariat du Grand Conseil, qui fait un immense travail. Je crois pouvoir dire que le travail parlementaire effectué dans ce parlement est un travail de qualité. Continuez à travailler ainsi, à vous chamailler, à débattre. C'est ainsi que l'on devient meilleur et que l'on trouve les meilleures solutions. Encore une fois, j'ai eu beaucoup de plaisir à passer ces quelques années ici. Je me réjouis de la suite. On doit quitter au bon moment, quand l'envie est encore là. J'aurais eu encore beaucoup de plaisir à continuer ce mandat de député et de chef de groupe, qui est très intéressant. Mais je me réjouis également du futur mandat, que j'ai l'honneur d'occuper avec Nadine Gobet, avec qui j'ai deux points communs: nous avons été élus en même temps au Conseil national et j'en découvre un nouveau aujourd'hui: j'ai également passé le tiers de ma vie au Grand Conseil. Mais ma vie a été bien plus courte que la tienne, donc voilà ! Continuez ainsi ! Bon vent à toutes et à tous!

> La séance est levée à 17 h 50.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint